



Changer les systèmes pour transformer des vies :

la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028



Cette publication est disponible en formats PDF et HTML à l'adresse suivante: Canada.ca/patrimoine-canadien

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien, 2024

No. de catalogue : CH37-4/29-2024F-PDF / ISBN : 978-0-660-72233-7



Table des matières

Une reconnaissance des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada	5
Avant-propos du premier ministre.....	6
Avant-propos de la ministre	7
Sommaire exécutif	9
Justification	11
Ce que nous avons entendu.....	13
Construire une fondation pour le changement : la stratégie canadienne antérieure.....	13
Quelques réalisations de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022.....	15
Un tournant incontestable : la COVID-19 et la prise de conscience à l'égard du racisme dans le monde	17
La stratégie – Un leadership fédéral plus juste et inclusif.....	18
Vision	18
Domaines d'intervention prioritaires.....	18
Exécution.....	19
Principes directeurs.....	19
Une approche intersectionnelle axée sur la communauté	20
Racisme envers les Autochtones	20
Racisme envers les Noirs	21
Communautés racisées et minorités religieuses	22
Intersectionnalité	24
Domaines d'intervention prioritaires et actions associées.....	25
Favoriser le renforcement du pouvoir économique, social et culturel	25
Favoriser l'équité raciale dans les systèmes d'immigration, de santé et de logement.....	27
Réformer les systèmes de justice, d'application de la loi, du renseignement et de la sécurité publique.....	30
Faire en sorte que notre engagement international guide l'avancement de l'équité raciale et de l'inclusion au Canada	31
Promouvoir la lutte contre le racisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale.....	32
Leviers gouvernementaux pour rendre les systèmes plus justes et inclusifs.....	34
Méthode d'évaluation	38



Conclusion	38
Annexe 1 : Lexique.....	39
Annexe 2 : Le contexte législatif et politique	42
Annexe 3 : L'écosystème fédéral de lutte contre le racisme	44



Une reconnaissance des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada

Dans l'esprit et sur la base des principes de vérité et de réconciliation, le gouvernement du Canada s'engage à travailler en partenariat avec les peuples autochtones. Cela signifie qu'il faut faire face de manière significative aux conséquences persistantes de la colonisation, tout en essayant de favoriser une meilleure compréhension des visions du monde des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cela nécessite également une prise de conscience accrue des responsabilités qui incombent à tous les habitants de ce territoire pour réparer et forger des relations plus équitables avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur l'ensemble du territoire.

Présenté en 2019, *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* comprend 231 appels à la justice. L'appel 15.2 demande explicitement aux Canadiennes et aux Canadiens de « participer au processus de décolonisation en apprenant la véritable histoire du Canada et l'histoire des Autochtones dans leur région. Découvrir et célébrer l'histoire, les cultures, la fierté et la diversité des peuples autochtones, reconnaître la terre sur laquelle on vit et son importance historique et actuelle pour les communautés autochtones locales ».

Nos efforts pour faire progresser la lutte contre le racisme ne peuvent être véritablement réalisés que si nous reconnaissons les conséquences injustes du colonialisme, si nous poursuivons notre engagement en faveur de la décolonisation et si nous nous efforçons de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Compte tenu de l'impact historique et actuel du racisme systémique sur la colonisation des peuples autochtones, nous avons le devoir d'entretenir la mémoire de la dépossession des terres autochtones et la responsabilité d'agir pour garantir l'équité, la sécurité et le respect des peuples autochtones. Il s'agit notamment de reconnaître les causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, ainsi que des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexuées ainsi que des personnes faisant partie des communautés de la diversité sexuelle et de genre (2ELGBTQI+), et de les supprimer. La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 et d'autres initiatives connexes démontrent que le gouvernement du Canada est conscient du travail qu'il doit accomplir pour garantir l'équité, la sécurité et le respect des peuples autochtones, et qu'il est déterminé à agir.

Nous voudrions commencer par reconnaître que les terres sur lesquelles beaucoup d'entre nous vivent, travaillent et se réunissent, y compris l'infrastructure numérique qui permet notre travail, se trouvent sur les territoires traditionnels de diverses nations autochtones d'un bout à l'autre du pays. Nous reconnaissons que notre siège national à Gatineau, au Québec, se trouve sur le territoire traditionnel non cédé et non renoncé du peuple Algonquin Anishinaabe. Ce lieu sert depuis longtemps de lieu de rencontre et d'échange entre les nations dont la présence ici remonte à des temps immémoriaux.

Nous reconnaissons l'importance de l'élaboration conjointe de solutions avec les partenaires autochtones, ainsi que l'importance de l'autodétermination et du soutien aux actions menées par les Autochtones. Nous respectons la présence durable et les liens de longue date que les peuples autochtones entretiennent avec cette terre où nous résidons et où nous avons pu venir nous installer. En reconnaissance des nombreuses et différentes terres territoriales dont chaque lecteur est originaire, nous vous encourageons à effectuer des recherches et à vous renseigner sur le territoire sur lequel vous résidez. Examinez comment vous pouvez reconnaître l'histoire de l'expansion des colons et renforcer l'équité et la souveraineté des peuples autochtones à votre manière. En tant que Canadiennes ou Canadiens, nous avons tous la responsabilité d'entretenir des relations respectueuses avec les peuples autochtones.



Avant-propos du

premier ministre

Au Canada, quels que soient nos convictions religieuses, le lieu de notre naissance, la couleur de notre peau et notre langue, nous devrions tous avoir la chance de réaliser notre potentiel. Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas dans le passé.

Les peuples autochtones¹ et les personnes de descendance africaine ont été pris pour esclaves sur ce territoire. Des lois ont été adoptées pour assimiler les peuples autochtones. Pensons notamment au régime des pensionnats autochtones, que la Chambre des communes a reconnu à l'unanimité comme étant un génocide contre les peuples autochtones². Des lois et des pratiques gouvernementales ont été adoptées même si elles ciblaient les communautés asiatiques, dont la *Loi sur l'exclusion des Chinois* (aussi appelée la *Loi de l'immigration chinoise*) et l'internement de Canadiens d'origine japonaise, et si elles excluaient les survivants juifs qui fuyaient le régime nazi durant la Seconde Guerre mondiale. Les passagers du paquebot *Komagata Maru* ont accosté au Canada en quête d'un avenir meilleur, mais ont été privés de nourriture, d'eau et d'aide médicale. Après deux mois de confinement, ils ont été forcés de retourner en Inde, où ils sont nombreux à avoir trouvé la mort sous le règne britannique. Nous avons présenté des excuses officielles en 2016, mais l'incident du *Komagata Maru* demeure un chapitre sombre de l'histoire canadienne. Les membres du 2^e Bataillon de construction – le premier bataillon canadien de personnes de descendance africaine – ont quant à eux subi du racisme et de la discrimination systémiques et, avant les excuses officielles que nous avons présentées en 2022, leurs états de service n'étaient pas reconnus. Nous avons tous vu des gouvernements antérieurs cibler des groupes confessionnels marginalisés en usant d'une rhétorique et de politiques dangereuses, en semant la peur.

Nous pouvons travailler à bâtir un avenir meilleur, qui s'appuie sur des communautés diversifiées et des espaces inclusifs. C'est pourquoi en 2019, nous avons lancé *Construire une fondation pour le changement : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*. La stratégie a été une initiative historique pour construire un Canada plus juste et plus équitable en partenariat avec les communautés de tout le pays. La stratégie a été au cœur des efforts visant un Canada plus équitable. Nous avons pris des mesures pour combattre la haine en ligne et la désinformation et avons créé des partenariats significatifs avec les peuples autochtones. L'heure est venue de franchir une nouvelle étape.

Avec *Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028*, nous mettons de l'avant un plan d'action ambitieux et exhaustif pour que le Canada devienne plus diversifié, plus inclusif et plus prospère. Il faut donc encourager les personnes ayant des expériences différentes à exercer leur leadership, et veiller à ce que ces voix soient prises en compte dans les politiques, les programmes et les services fédéraux. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre travail plus large visant à construire davantage de logements et à les maintenir à un prix abordable, à investir dans des soins de santé de qualité, à réformer notre système judiciaire et à rendre nos rues plus sûres, en partenariat avec les communautés.

Nous voulons que le gouvernement fédéral reflète le Canada qu'il sert, car plus il y a de voix et de points de vue divers à la table, meilleure est la prise de décision.

Le très honorable Justin Trudeau

Premier ministre du Canada





Avant-propos de la ministre

La diversité est au cœur de ce que signifie être Canadienne ou Canadien. D'un océan à l'autre, des personnes canadiennes d'origines, d'expériences différentes, de races et de religions différentes enrichissent nos communautés et façonnent notre pays. Si la diversité au Canada est un fait, l'inclusion est une responsabilité partagée et l'équité est la loi.

Depuis 2015, notre gouvernement a délibérément choisi d'être inclusif. Nous avons pris des mesures sans précédent et travaillé avec des partenaires et des communautés pour lutter contre le racisme, sous toutes ses formes, notamment :

- L'investissement de près de 100 millions de dollars dans la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022, dont 70 millions de dollars alloués directement aux communautés;
- La création du Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs et en lançant l'Initiative d'appui aux communautés noires du Canada, qui représente un investissement de 400 millions de dollars pour soutenir les communautés noires et lutter contre le racisme envers les Noirs d'un océan à l'autre;
- La tenue de sommets nationaux sur l'antisémitisme et l'islamophobie;
- La nomination de la première représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie³ et de deux envoyés spéciaux du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme⁴;
- La création de la Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie;
- La création de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Malgré ces étapes importantes, le racisme et la discrimination raciale restent une réalité quotidienne inacceptable pour un trop grand nombre de Canadiennes et Canadiens. Depuis le lancement de la première stratégie canadienne de lutte contre le racisme, le monde a connu plusieurs événements tragiques qui ont entraîné des conséquences dévastatrices ici même au Canada. L'attaque terroriste islamophobe meurtrière contre une famille musulmane canadienne à London, en Ontario, en juin 2021, a profondément ébranlé le pays, laissant des cicatrices durables à London et dans les communautés musulmanes du reste du pays. Le meurtre de George Floyd aux États-Unis a suscité l'indignation du monde entier face aux conséquences mortelles du racisme systémique sur tant de vies innocentes. Tout au long de la pandémie de coronavirus, nous avons assisté à une montée significative du sentiment anti-asiatique, ce qui montre clairement que les préjugés ne sont pas enfouis dans notre histoire, mais qu'ils sont une réalité vécue par un grand nombre de personnes. La mort de Joyce Echaquan nous a rappelé l'héritage brutal du colonialisme et la façon dont il se perpétue dans les systèmes mêmes qui sont censés protéger les gens. Enfin, depuis les événements du 7 octobre 2023, nous avons assisté à des niveaux de haine sans précédent à l'égard des communautés juives, musulmanes, arabes et palestiniennes ici même au Canada.



Ces événements ont laissé des traces durables sur le tissu social et sur la confiance que nous avons les uns envers les autres au sein de nos communautés. Ils ont indéniablement mis à l'épreuve nos valeurs de tolérance, d'empathie et d'inclusion. Ces événements et leurs conséquences soulignent à quel point la lutte contre le racisme et la haine reste importante et pertinente. À la lumière de ces défis, il est impératif que nous renforçons notre approche pangouvernementale de la lutte contre le racisme sous toutes ses formes.

À cette fin, j'ai le plaisir de présenter *Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028*.

Le cœur de la stratégie se trouve dans les communautés à travers le pays, en travaillant avec elles et en investissant en elles. La stratégie a été élaborée grâce à un vaste engagement de la part de dirigeants, de chercheurs et d'organisations communautaires. S'appuyant sur les connaissances inestimables de milliers de Canadiennes et Canadiens ayant vécu le racisme et la discrimination religieuse, elle vise à améliorer nettement la vie des peuples autochtones, ainsi que des communautés noires, racisées et des minorités religieuses.

Cette stratégie est une approche du leadership fédéral axée sur l'action et conçue pour obtenir des résultats dans des domaines essentiels tels que l'emploi, la santé, le renforcement du pouvoir économique et la sécurité publique. Elle explorera les options législatives en matière de lutte contre le racisme, investira dans les communautés et améliorera les cadres permettant d'obtenir des résultats, de rendre des comptes et de renforcer les capacités institutionnelles grâce à des résultats mesurables.

Cette stratégie s'adaptera à l'évolution des besoins des communautés victimes de racisme et de discrimination, en veillant à ce que notre gouvernement réponde efficacement à leurs réalités changeantes, tout en reconnaissant les défis uniques auxquels chaque communauté est confrontée.

En tant que Canadiennes et Canadiens, chacun d'entre nous a la responsabilité de lutter contre le racisme et la discrimination partout où ils persistent. Cette stratégie marque une nouvelle étape dans notre parcours collectif pour être unis et construire ensemble un Canada plus juste et plus inclusif.

Nous avons été confrontés à des épreuves par le passé, et je suis convaincue que nous surmonterons ces défis ensemble, en tant que pays. Car il y a toujours plus de choses qui nous unissent que de choses qui nous divisent.

L'honorable Kamal Khera,

Ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap



Sommaire exécutif

En 2019, le gouvernement du Canada a lancé *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*. Cette stratégie a jeté les bases pour un leadership fédéral et l'autonomisation des communautés.

Prenant appui sur les leçons et les réalisations de la première stratégie, *Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028* a été élaborée à la lumière de données probantes rigoureuses et de la contribution de personnes et communautés qui subissent le racisme. La stratégie vise à confronter le racisme systémique et à la rendre nos communautés plus inclusives et prospères.

Approche

Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 a pour but de confronter le racisme systémique en supprimant les obstacles et rendant les systèmes plus inclusifs, en particulier pour les communautés marginalisées. À long terme, il faut bâtir un Canada où chaque personne peut réaliser pleinement son potentiel - grâce à un environnement égalitaire, équitable et juste.

Pour y arriver, il faut d'abord mieux harmoniser, mieux concevoir et mieux mettre en œuvre les initiatives fédérales nouvelles et existantes pour s'attaquer aux inégalités. Plus de 70 programmes, politiques, services et lois sont en place ou en cours de développement dans 20 organismes du gouvernement du Canada. Pour faire en sorte que ces efforts soient plus inclusifs et qu'ils reflètent la diversité du Canada, nous collaborerons avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et internationaux, des partenaires des Premières Nations, Inuits et Métis, ainsi que les villes et communautés partout au pays.

La stratégie reconnaît les divers besoins et les réalités distinctes des personnes et des communautés de tous les horizons en évitant d'adopter une approche unique pour tous.

Pour de nombreuses personnes, le racisme est souvent lié à d'autres formes d'oppression, notamment le sexisme, la misogynie, l'homophobie, la transphobie, la discrimination fondée sur la caste, le capacitisme et la discrimination fondée sur la langue. Ces différents types de discrimination se recoupent et peuvent rendre l'expérience encore plus intense et douloureuse. La stratégie vise à identifier ces recouvrements et traiter les défis uniques qu'ils présentent.

La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 établit une approche holistique et globale traitant de tous les composants de la société qui contribuent au racisme systémique. Reconnaisant que de multiples facteurs, y compris l'accentuation des disparités raciales pendant la pandémie de COVID-19, contribuent à perpétuer le racisme, la stratégie cible quatre domaines prioritaires de compétence fédérale. La stratégie prévoit aussi une collaboration entre tous les secteurs de la société et met à profit différents domaines de connaissance et d'expertise.

Domaines prioritaires et mesures

La stratégie accorde la priorité aux mesures dans les quatre domaines prioritaires suivants :

1. Favoriser le renforcement du pouvoir économique, social et culturel
2. Favoriser l'équité raciale dans les systèmes d'immigration, de santé et de logement
3. Réformer les systèmes de justice, d'application de la loi, du renseignement et de la sécurité publique
4. Faire en sorte que notre engagement international guide l'avancement de l'équité raciale et l'inclusion au pays

Ces quatre priorités sont soutenues par des mesures qui contribuent à créer une fonction publique fédérale exempte de racisme, équitable et inclusive.

Pour atteindre des résultats dans ces quatre domaines prioritaires, le gouvernement :

- **Établira des systèmes et explorera des options législatives** afin d'intensifier la responsabilisation et de rendre les systèmes plus inclusifs
- **Priorisera et soutiendra les communautés** considérées comme des spécialistes dans la lutte contre le racisme en faisant en sorte que leurs points de vue soient au cœur du processus décisionnel et en fournissant les ressources nécessaires
- **Renforcera les relations** entre les ordres de gouvernement, avec des partenaires nationaux et internationaux, pour favoriser les progrès et apporter un changement positif au Canada

La stratégie permettra d'atteindre des résultats concrets et mesurables qui réduisent les disparités raciales et honorent la dignité des personnes qui ont subies du racisme. Elle vise à changer de façon manifeste la vie des membres des peuples autochtones ainsi que des communautés noires et racisées et des minorités religieuses en travaillant avec ces communautés et en y investissant. Cette stratégie reflète l'engagement continu et délibéré du gouvernement du Canada à promouvoir l'inclusion en embrassant et en célébrant la diversité et en donnant une chance équitable à chaque génération.

Justification

La pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités raciales préexistantes. Selon Statistiques Canada, 51 % des individus faisant partie des minorités visibles ont signalé que la pandémie avait entraîné des répercussions financières majeures ou modérées sur elles, contre 29 % de ceux qui ne font pas partie des minorités visibles⁵. Plus du tiers (36 %) des participants autochtones à l'enquête ont indiqué que la pandémie de COVID-19 avait eu une incidence sur leur capacité à respecter leurs obligations financières ou à répondre à leurs besoins essentiels, contre 25 % chez les participants non autochtones.⁶ Les données indiquent qu'une plus forte incidence de surqualification et le sous-emploi parmi les populations noires ont contribué aux écarts en matière de revenus.

Une reconnaissance publique sans précédent des inégalités raciales au Canada

Lorsque la précédente stratégie de lutte contre le racisme a été lancée en 2019, un sondage d'opinion avait révélé que moins de la moitié de la population canadienne estimait que le racisme était un problème (en anglais seulement).

En juillet 2020, à la suite de la découverte de tombes anonymes d'enfants autochtones, de l'aggravation des inégalités raciales en raison de la pandémie de COVID-19 et de leur mise en évidence par des mouvements internationaux comme Black Lives Matter et la réaction au décès tragique de George Floyd, un sondage IPSOS a révélé que plus de 60 % de la population canadienne reconnaissait que le racisme systémique existe (en anglais seulement).

Les hommes et les femmes noirs gagnent moins que leurs homologues non racisés de la troisième génération ou plus. L'écart de revenu est le plus prononcé chez les hommes noirs d'origine canadienne (-16 300 \$) et le plus faible chez les hommes noirs d'origine africaine (-8 500 \$). De même, les femmes noires d'origine canadienne gagnent 9 500 \$ de moins et les femmes noires d'origine caribéenne 1 300 \$ de moins que leurs homologues non racisées de la même génération⁷.

Une grande partie de la différence salariale entre les populations noires et la population non racisée de la troisième génération (la population de référence) ne s'explique pas par les facteurs socioéconomiques pris en considération dans l'analyse.

On observe des tendances similaires auprès d'autres populations racisées. Si on utilise le seuil officiel de la pauvreté au Canada comme point de référence, l'analyse a révélé que parmi les 11 groupes racisés comparés, 10 affichaient un taux de pauvreté supérieur à celui de la population blanche, ce qui n'a pas grandement diminué à mesure que les générations étaient plus établies⁸.

Il faut savoir que pour la majeure partie de la population racisée, les expériences de racisme sont répandues. Selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation, parmi les personnes d'origine chinoise de 15 ans et plus, 29 % ont été victimes de discrimination ou traitées injustement dans leur vie quotidienne⁹. D'après Project 1907, un projet citoyen qui collecte des informations sur les expériences de racisme vécues par les personnes d'origine asiatique au Canada, il y a eu une hausse de 47 % des incidents racistes envers des membres des communautés asiatiques entre 2020 et 2022. Les signalements d'incidents racistes contre des enfants et des adolescents de moins de 18 ans ont augmenté de 286 %, alors que les incidents racistes envers les Noirs ont augmenté de 339 %, et les signalements de haine ou de racisme sur Internet ont augmenté de 132 %¹⁰.

Le racisme et la discrimination fondée sur la race et la religion sont aggravés par des formes de discrimination croisée, d'après des considérations comme le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, la langue, le handicap, l'âge et la religion. Selon [Statistique Canada](#), le nombre de crimes haineux déclarés par la police au Canada a augmenté de 7% en 2022, et la période 2019-2022 a été marquée d'une hausse cumulative de 83%. La hausse annuelle observée en 2022 est due principalement au nombre plus élevé de crimes haineux ciblant une race ou une origine ethnique (+12 %) et de crimes haineux ciblant une orientation sexuelle (+12 %). Statistique Canada précise que cette même année, « le nombre de crimes haineux ciblant une religion a diminué de 15 % par rapport à 2021, mais est demeuré plus élevé que les chiffres annuels enregistrés au cours de la période allant de 2018 à 2020 » (Au moment de lancer cette stratégie, les données officielles de 2023 ne sont pas disponibles). L'organisme national de statistique souligne en outre que « les données déclarées par les services de police au sujet des crimes haineux comprennent uniquement les affaires portées à leur attention et catégorisées par la suite comme des crimes haineux confirmés ou soupçonnés ». Selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019, environ un incident sur cinq qui, selon les victimes étaient motivés par la haine, a été signalé à la police au cours des 12 mois précédant l'enquête. Plus récemment, l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023 et le conflit Israël-Hamas qui s'en est suivi ont exacerbé les taux croissants d'antisémitisme et d'islamophobie signalés ces dernières années ; il y a eu une forte augmentation des crimes de haine signalés par la police et des incidents visant les lieux de culte, les synagogues, les mosquées, les écoles et les communautés partout au pays.¹¹ La recherche suggère que les personnes appartenant à une minorité sexuelle (celles qui ont déclaré leur orientation sexuelle comme étant lesbienne, gay, bisexuelle, pansexuelle, asexuelle ou non hétérosexuelle) sont plus souvent victimes de violence que les personnes hétérosexuelles. Ce phénomène a également été observé chez les personnes transgenres par rapport aux personnes cisgenres¹² et est encore plus prononcé chez les femmes autochtones 2ELGBTQ, qui sont plus susceptibles (86 %) de subir des violences de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie que les femmes autochtones non 2ELGBTQ (59 %)¹³. Enfin, les femmes et les filles autochtones sont 12 fois plus à risque d'être victimes de violence que les femmes non autochtones et sont exposées à un taux d'homicide 7 fois plus élevé que les femmes non autochtones¹⁴. À mesure que le Canada continue de se relever de la pandémie de COVID-19, les niveaux croissants d'inégalité du revenu risquent d'exacerber davantage les inégalités raciales, selon Statistique Canada en juillet 2023. C'est pourquoi, dans le [Plan directeur de la transformation : le rapport de 2023 du Conseil consultatif national sur la pauvreté](#), on demande au gouvernement de prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour mettre fin à la pauvreté, surtout pour les groupes les plus touchés par la discrimination raciale¹⁵.

Au cours des récentes décennies, le nombre de personnes racisées au Canada a augmenté à un taux plus rapide que la population en général. Les données indiquent que les populations racisées sont considérablement plus jeunes que les populations non racisées¹⁶. Selon les données du recensement de 2021 de Statistique Canada, le pays comptait 1,8 million d'Autochtones (Premières Nations, Inuits, Métis), soit 5,0 % de la population totale¹⁷. Les données du recensement de 2021 montrent également que les personnes racisées représentaient 26,5 % de la population totale¹⁸. Ce nombre va continuer d'augmenter : les projections démographiques détaillées du Centre de démographie de Statistique Canada indiquent que d'ici 2041, la population racisée pourrait représenter entre 38,2 à 43,0 % de la population canadienne¹⁹. Toutefois, selon des données récentes d'Angus Reid, la moitié de la population canadienne (51 %) affirme qu'être Blanc est une source de privilège au Canada²⁰. De plus, deux Canadiens sur cinq (38 %) expliquent qu'ils sont victimes de discrimination et les données désagrégées révèlent que ce taux grimpe à 50 % pour les répondants autochtones et à 78 % pour les répondants issus des minorités visibles²¹. Il est plus que jamais nécessaire de prendre des mesures audacieuses alors que la population canadienne continue de se diversifier.

Consultation du public

Le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme a contribué à façonner la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2023-2028 en dirigeant des activités de mobilisation et de commémoration, touchant des gens de partout au pays. Il a notamment organisé :

- **15 assemblées publiques**
- **2 sommets nationaux** sur l'antisémitisme et l'islamophobie
- **1 forum national des jeunes** contre le racisme envers les Noirs
- **21 tables rondes**
- **1 questionnaire en ligne** portant sur le racisme et la discrimination, à l'intention des personnes au Canada

Ce que nous avons entendu

Entre 2019 et 2023, le gouvernement a entrepris de vastes efforts de consultation des peuples autochtones, des Noirs, des communautés racisées et des minorités religieuses ainsi que des partenaires et des intervenants de divers secteurs.

Les commentaires étaient clairs : le racisme systémique et la discrimination raciale sont des menaces au bien-être collectif, à la prospérité, à la sûreté et à la sécurité du Canada. Les personnes consultées ont réitéré leurs inquiétudes que les organisations de suprématie blanche et d'extrême droite propagent la désinformation et créent des divisions contre les populations méritant l'équité et au sein de celles-ci. Elles ont aussi mentionné la nécessité d'intégrer la lutte contre le racisme aux programmes, aux politiques et aux services fédéraux et d'adopter des lois, et elles ont suggéré qu'une optique de lutte contre le racisme soit appliquée lors de la conception, de l'évaluation et de la mise en œuvre d'initiatives fédérales. Ces personnes ont indiqué que la prochaine version de la stratégie fédérale de lutte contre le racisme devrait comprendre un suivi des progrès et que ces derniers devraient être publiés. Elles ont soulevé le besoin d'adopter des approches holistiques de réduction des méfaits et de prise en compte des traumatismes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, ainsi que de lutter contre le racisme systémique d'une manière qui englobe et relie une variété de domaines comme le logement, l'immigration, la justice, la santé et l'emploi. Enfin, il y avait consensus sur la nécessité d'une approche coordonnée et horizontale qui permettrait d'éliminer les obstacles et de garantir une participation complète et équitable des diverses populations méritant l'équité dans toutes les sphères de la société.

Construire une fondation pour le changement : la stratégie canadienne antérieure

La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 s'appuie sur [*Construire une fondation pour le changement : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*](#), lancée en 2019. La stratégie représentait un investissement près de 100 millions de dollars et reposait sur les trois piliers suivants :

- Faire preuve de leadership fédéral
- Habilitier les communautés
- Sensibiliser et changer les attitudes

Le [Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme](#) (le Secrétariat fédéral) a été mis sur pied dans le cadre de la stratégie lancée en 2019 pour diriger une approche pangouvernementale de lutte contre le racisme. En plus de coordonner l'action fédérale et de diriger la stratégie, le Secrétariat avait pour mission de collaborer avec les ministères et organismes fédéraux vers l'élimination des conséquences du racisme systémique et de la discrimination. Pour cela, il a aidé les institutions fédérales à définir et à coordonner des initiatives adaptées, à cerner les lacunes, à participer à l'élaboration de nouvelles initiatives et à tenir compte des répercussions des politiques, services et programmes nouveaux et existants sur les collectivités et les peuples autochtones.

De plus, reconnaissant qu'il est impératif d'appuyer les initiatives et les interventions collectives communautaires, dans les endroits où les communautés sont les mieux placées pour amener des changements, Patrimoine canadien a versé plus de 91,1 millions de dollars en financement par l'intermédiaire du Programme d'action et de lutte contre le racisme ainsi que du Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme. Ces fonds visaient à faire en sorte que les communautés puissent mettre à profit leur expertise pour lutter contre le racisme et qu'elles puissent s'appuyer sur leurs expériences vécues pour élaborer des initiatives adaptées à leur réalité.

Principales réalisations à ce jour :

- Création du Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme
- Financement de 174 projets dans le cadre du nouveau Programme d'action et de lutte contre le racisme
- Financement de 292 projets dans le cadre du Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme
- Établissement d'un canal pour que les communautés formulent des recommandations, destinées au gouvernement, au sujet des politiques
- Mise à l'essai d'un cadre de lutte contre le racisme dans la fonction publique fédérale.
- Création d'un groupe de travail sur la COVID-19 et les communautés en quête d'équité avec Femmes et Égalité des genres Canada
- Attribution de fonds à Statistique Canada afin qu'il puisse recueillir davantage de données désagrégées dans le cadre de l'Enquête sociale générale – Identité sociale de 2020
- Élaboration de nouveaux outils innovants pour la collecte et l'analyse de données
- Élaboration d'une définition du racisme envers les Asiatiques conjointement avec des organisations communautaires et des experts asiatiques à la suite de vastes consultations.
- Déclaration sur le [Partenariat nord-américain pour l'équité et la justice raciale](#) au Sommet des leaders nord-américains en janvier 2023 à Mexico
- Annonce officielle du [Plan d'action Canada-Mexique](#), comprenant un pilier de lutte contre le racisme, par le premier ministre Trudeau et le président Lopez-Obrador du Mexique en marge du Sommet des leaders nord-américains en janvier 2023
- Soutien à 10 ministères fédéraux dans l'élaboration de nouveaux programmes, politiques, services et lois sur le plan de la lutte contre le racisme
- Nouveaux investissements dans la Fondation canadienne des relations raciales

Patrimoine canadien a évalué le Programme de multiculturalisme et de lutte contre le racisme ainsi que *Construire une fondation pour le changement : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*, de la période allant de 2017-2018 jusqu'à 2021-2022.

Dans le cadre de l'évaluation, on a recueilli et analysé des données tirées d'un éventail de sources, notamment un sondage et des entretiens avec des organisations fédérales et des intervenants externes. Le [rapport complet](#) à ce sujet a orienté l'élaboration de *Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028*.

L'évaluation a mis en évidence la nécessité d'une coordination fédérale renforcée. Plus particulièrement, la rétroaction des partenaires fédéraux indiquait qu'ils souhaitaient une coordination et une communication plus intégrées avec les autres ministères fédéraux et unités de lutte contre le racisme.

Les intervenants externes ont aussi souligné des lacunes et des besoins, notamment :

- Déployer des efforts accrus sur le plan fédéral pour lutter contre l'islamophobie, l'antisémitisme et le racisme envers les Noirs en particulier
- Accorder moins d'attention à l'histoire canadienne eurocentrique en éducation, et en accorder davantage à l'histoire des peuples autochtones et à la longue histoire de certaines communautés racisées au Canada ainsi qu'à leurs expériences
- Prendre des mesures concrètes pour lutter contre la haine et la désinformation

Un soutien financier sous forme de subventions et de contributions pour les efforts communautaires est également considéré essentiel. Selon les entrevues menées avec les intervenants, il existe un besoin constant d'aider financièrement les organismes qui servent des communautés issues de la diversité pour qu'ils puissent combattre le racisme et promouvoir l'inclusion.

Quelques réalisations de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022

Financement de projets :

- De 2022 à 2024, l'Association Canadienne Française de l'Ontario-Stormont, Dundas et Glengarry a reçu du financement pour le projet *Tous ensemble – Akwé:kon skátthne*. Le projet organise des activités d'apprentissage et de découverte lors desquelles des jeunes francophones non autochtones et jeunes mohawks explorent une variété de thèmes, notamment la discrimination, l'équité et le leadership. Ces activités visent à favoriser la sensibilisation à la culture de l'autre. À la fin du projet, les jeunes leaders organisent et animent une journée de célébration et d'échange culturel avec des centaines de jeunes des deux communautés. Les activités ont eu lieu du 1er avril 2022 au 31 mars 2024 à Akwesasne, à Cornwall et dans les comtés de Stormont, de Dundas et de Glengarry. Un comité mixte scolaire et communautaire a été mis sur pied pour guider et superviser l'ensemble du projet, planifier les activités et en faire la promotion, et recruter des jeunes.
- De 2022 à 2024, le People of the Dawn Indigenous Friendship Centre Inc. a reçu du financement pour le projet *Through Our eyes : Signs and Stories*. Le projet vise à créer des représentations et des discours plus complets et exacts au sujet de la culture autochtone à Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet priorise les jeunes et leur donne les moyens de partager leur culture avec d'autres jeunes et l'ensemble de la collectivité. Il consiste notamment à créer des conseils des jeunes autochtones chargés de mener des activités dans leur école respective afin de mettre en valeur un certain nombre d'activités autochtones et de présenter ces aspects de leur culture aux jeunes non autochtones. Le projet consiste aussi à mettre en valeur la culture autochtone par des présentoirs interactifs dans les bâtiments publics et par des ressources numériques, comme le cinéma, la photographie et la musique. Ces activités mettent la culture autochtone à l'avant-plan de la collectivité et permettent aux gens de la région d'en apprendre plus sur l'histoire et les contributions des Autochtones dans une région à prédominance autochtone.

- De 2019-2020 à 2022-2023, l'Université York a reçu des fonds du programme pour réaliser un projet visant à donner les moyens à deux conseils scolaires de la région de Toronto, ainsi qu'à des artistes canadiens d'origine asiatique, africaine et autochtone, d'élargir les attitudes et les perspectives à l'égard de l'éducation et de la participation communautaire dans le domaine de la lutte contre le racisme. L'objectif a été atteint grâce à une série d'ateliers virtuels et en personne axés sur les arts et l'intelligence artificielle (IA) qui ont été présentés dans les conseils scolaires au sujet de la participation communautaire, du multiculturalisme et de la lutte contre le racisme. Des applis d'IA ont été conçues avec les conseils scolaires et IBM pour la reconnaissance visuelle des couleurs culturelles, la compréhension du langage naturel améliorée du point de vue culturel ainsi que l'assistance virtuelle. Les artistes canadiens d'origine asiatique, africaine et autochtone ont diffusé des pratiques exemplaires pour surmonter les obstacles sociaux et culturels.

Suréchantillonnage de l'Enquête sociale générale – Identité sociale, 2020 (ESG-IS)

- L'**ESG-IS** est une enquête menée tous les cinq ans auprès de la population générale. Les principaux éléments de l'enquête portent sur les thèmes suivants : réseaux sociaux, participation et engagement civiques, connaissance de l'histoire du Canada, appréciation des symboles nationaux, valeurs partagées, confiance dans les institutions et confiance dans les personnes.
- Le cycle 2020 a également porté sur les éventuelles expériences de discrimination vécues par les personnes avant et pendant la pandémie de COVID-19.
- Grâce au financement de Patrimoine canadien, la taille de l'échantillon du cycle 2020 a presque doublé pour suréchantillonner six groupes racisés (c'est-à-dire les Noirs, les Arabes et les Asiatiques occidentaux, les Asiatiques du Sud, les Asiatiques du Sud-Est, les Latino-Américains et les Chinois). Cet échantillon supplémentaire a permis de mieux cibler l'analyse des politiques en ce qui concerne les expériences de certains groupes racisés.

Production de documents analytiques

- Statistique Canada a produit une série de quatre documents analytiques basés sur des données nouvelles et existantes en matière sociale, économique et de justice, afin de fournir des éléments probants concrets sur les difficultés vécues par les communautés racisées, les peuples autochtones et les minorités religieuses.
 - ✦ [La rémunération hebdomadaire des personnes nées au Canada appartenant à un groupe de minorité visible désigné et de celles de race blanche au milieu des années 2010](#)
 - ✦ [Perceptions et expériences relatives à la police et au système de justice au sein des populations noire et autochtone au Canada](#)
 - ✦ [La rémunération relative des personnes appartenant à un groupe désigné de minorités visibles dans quatre secteurs d'emploi au Canada](#)
 - ✦ [Les liens de voisinage chez les résidents de longue durée habitant dans les quartiers à faible revenu](#)

Financement pour l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques

- Patrimoine canadien a investi des fonds dans l'élaboration de l'*Enquête canadienne sur les problèmes juridiques* de 2021.
- L'*Enquête canadienne sur les problèmes juridiques* recueille des données sur les expériences vécues par les Canadiennes et Canadiens à revenus faibles ou moyens dans le système de justice civile, ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent dans 19 catégories de préoccupations (p. ex., le logement, l'immigration, la dette à la consommation, la famille, l'emploi et la santé).
- Une analyse intitulée *Expériences de conflits ou de problèmes graves dans les provinces canadiennes 2021*, fondée sur l'*Enquête canadienne sur les problèmes juridiques* de 2021, a présenté les constatations sur les conflits ou problèmes graves déclarés volontairement et vécus par des personnes vivant dans les provinces du Canada au cours des trois années précédant l'Enquête

Création d'un cadre de lutte contre le racisme

- Le Secrétariat fédéral a renforcé son rôle de chef de file pour l'ensemble du gouvernement, notamment en élaborant un cadre de lutte contre le racisme avec l'aide de plusieurs ministères et organismes fédéraux.
- L'objectif était de proposer une série d'outils intersectionnels et anti-oppression pour l'équité raciale afin de mieux équiper les organisations fédérales pour éliminer les barrières systémiques et les préjugés dans des domaines tels que l'élaboration des politiques, la passation des marchés, la communication et l'octroi de subventions.
- Les organisations fédérales, dont 16 ministères, agences centrales et unités chargées de la lutte contre le racisme et de l'équité, ont piloté le cadre de lutte contre le racisme.
- Dans le contexte de la nouvelle stratégie, le cadre de lutte contre le racisme dépassera la phase pilote afin de traiter les obstacles systémiques et identifier les lacunes du gouvernement, ainsi que pour générer des résultats positifs pour toutes les personnes au Canada, en particulier celles qui vivent au quotidien des expériences de racisme

Un tournant incontestable : la COVID-19 et la prise de conscience à l'égard du racisme dans le monde

La pandémie de COVID-19 a accentué les inégalités raciales qui existaient déjà et touchent de façon disproportionnée les peuples autochtones, les Noirs, les populations racisées et les minorités religieuses au Canada.

Au Canada et dans le monde entier, la mobilisation et la couverture entourant des incidents choquants, à caractère raciste, se sont accrues. En l'occurrence, le décès très médiatisé d'une femme des Premières Nations, Joyce Echaquan, l'attaque terroriste meurtrière contre une famille musulmane à London, en Ontario, ainsi que l'identification de centaines de tombes anonymes et lieux de sépulture potentiels d'enfants autochtones sur les sites d'anciens pensionnats autochtones. Le meurtre de George Floyd par les forces de l'ordre a également contribué à la reconnaissance généralisée du racisme dans le monde.

Plus récemment, les tensions mondiales d'une ampleur sans précédent en raison du conflit entre Israël et le Hamas depuis le 7 octobre 2023 ont donné lieu à une hausse importante des crimes et des incidents haineux au Canada, entraînant un sentiment d'insécurité dans les communautés juives, musulmanes, palestiniennes et arabes. Dans l'ensemble, ces événements soulignent la nécessité d'une approche globale et pangouvernementale pour lutter contre le racisme et la discrimination.

La stratégie – Un leadership fédéral plus juste et inclusif

Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 prend appui sur la stratégie précédente et propose de nouvelles initiatives et une marche à suivre nouvelle et globale pour éliminer le racisme systémique et la discrimination. La stratégie est un plan de changement quadriennal orienté vers l'action qui se fonde sur un ensemble de principes directeurs et quatre domaines thématiques prioritaires, tous choisis au terme de vastes consultations communautaires.

La stratégie propose une approche pangouvernementale qui vise à changer le système fédéral afin d'aider à transformer la vie de millions de personnes au Canada qui sont désavantagées par le racisme. Cette approche est axée sur l'élimination des obstacles systémiques et des conséquences de la suprématie blanche et du colonialisme dans les institutions fédérales. Ces facteurs continuent de limiter la capacité des peuples autochtones et des communautés noires, racisées et issues de minorités religieuses à vivre une vie de dignité dans laquelle leurs droits et leurs libertés sont pleinement respectés.

La lutte contre le racisme est une responsabilité partagée qui nécessite des actions concrètes par les provinces et les territoires pour faire face à la discrimination raciale dans leurs champs de compétence. Cette stratégie donnera lieu à des discussions actives avec les provinces et les territoires afin de progresser vers un Canada plus juste et inclusif

Vision

Une société inclusive et équitable et exempte de racisme, dans laquelle chaque personne peut participer pleinement et significativement, et s'épanouir dans les sphères économique, culturelle, sociale et politique.

Pour que le gouvernement fédéral travaille plus efficacement avec les diverses communautés, y compris les partenaires autochtones, afin d'éliminer le racisme systémique et d'améliorer la qualité de vie des populations confrontées au racisme et à la discrimination au Canada.

Domaines d'intervention prioritaires

1. Favoriser le renforcement du pouvoir économique, social et culturel
2. Favoriser l'équité raciale dans les systèmes d'immigration, de santé et de logement
3. Réformer les systèmes de justice, d'application de la loi, du renseignement et de la sécurité publique
4. Faire en sorte que notre engagement international guide l'avancement de l'équité raciale et l'inclusion au pays

Dans le but de réaliser ces priorités, des efforts seront déployés en faveur de l'établissement d'une fonction publique fédérale équitable, diversifiée, inclusive et exempte de racisme.



Exécution

Pour effectuer des changements transformateurs dans chacun des quatre domaines prioritaires, le gouvernement fera ce qui suit :

- Mettre sur pied des systèmes institutionnels et explorer des options législatives qui permettront de rendre des comptes et d'obtenir des résultats
- Accorder la priorité aux communautés et les appuyer à titre d'expertes en vue de l'élimination du racisme
- Renforcer les relations entre les différents ordres de gouvernement et avec les partenaires nationaux et internationaux afin d'encourager les progrès et de créer un changement positif au Canada

Principes directeurs

Rien n'est fait sans la participation des personnes concernées

Veiller à ce que les communautés les plus touchées par le racisme collaborent activement à la mise en œuvre de la stratégie.

Prise en compte de la violence et des traumatismes vécus

Instaurer un sentiment de sécurité et faire preuve d'empathie et de compassion dans l'appui fourni aux communautés qui ont subi du racisme.

Lutte contre le racisme et l'oppression et intersectionnalité

Tenir compte du fait que diverses identités et de multiples formes d'oppression se recoupent et façonnent la vie des gens.

Souplesse

Conserver la capacité de répondre rapidement aux besoins changeants que les communautés définissent.

Approche intégrée et holistique

Axer le travail sur la compréhension de la façon dont des systèmes intégrés les uns aux autres perpétuent le racisme et la recherche de solutions.

Fondement sur des données et des éléments probants

Veiller à ce que toutes les mesures soient orientées en fonction des voix des communautés, de données désagrégées et de la littérature scientifique.

Honorer les histoires uniques et les préjudices intergénérationnel

Reconnaître les expériences du racisme ainsi que les réalisations historiques des populations ciblées par le racisme.

La stratégie s'inspire du [Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation](#), notamment des 94 appels à l'action (juin 2015); du [Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#), qui comprend 231 recommandations; de la [Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#); de la [Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine](#) (2015-2024) des Nations Unies, qui est axée sur trois principaux piliers d'activité touchant les communautés noires (justice, reconnaissance et développement); de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (septembre 2007) (format PDF); de la mise en œuvre par le gouvernement du Canada de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (juin 2021); et de l'[Analyse comparative entre les sexes plus](#) (ACS Plus).

Une approche intersectionnelle axée sur la communauté

La stratégie est axée sur la nécessité de veiller à ce que les voix et les expériences des diverses populations confrontées au racisme soient le moteur de sa mise en œuvre, tout en reconnaissant le fil conducteur de la suprématie blanche et du colonialisme qui sous-tend les expériences de racisme systémique. À ce titre, la stratégie reconnaît que les communautés et les populations ne vivent pas tous le racisme systémique de la même manière et que la collaboration est cruciale pour la mise en œuvre de la stratégie partout au Canada. La stratégie reconnaît que les histoires distinctes des diverses populations influencent les différentes façons dont les inégalités sociales, économiques et politiques façonnent la vie quotidienne dans le Canada d'aujourd'hui.

Afin d'éviter une approche unique, la stratégie utilise une approche intersectionnelle centrée sur les communautés. De même, le racisme est abordé en tenant compte des différentes façons dont il affecte les peuples autochtones, les communautés noires et racisées, ainsi que les minorités religieuses. Il faut également tenir compte de la façon dont les multiples formes de racisme sont aggravées par d'autres formes d'oppression, notamment le sexisme, la misogynie, l'homophobie, la transphobie, la discrimination fondée sur la caste, le capacitisme et la discrimination fondée sur l'appartenance à une communauté minoritaire de langue officielle.

Racisme envers les Autochtones

La stratégie reconnaît la relation unique qui existe entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis, d'une part, et la Couronne, d'autre part, comme l'indique l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. La stratégie reconnaît que la tragique histoire du colonialisme, des déplacements de population, des génocides, de la perte des langues, des pensionnats indiens et de la *Loi sur les Indiens* fait partie intégrante des régimes au service de la suprématie blanche qui continuent de compromettre le bien-être et les possibilités des peuples autochtones aujourd'hui. D'ailleurs, des Autochtones ayant participé aux assemblées générales organisées entre 2020 et 2022 ont réitéré que la structure législative particulière de la *Loi sur les Indiens*, qui a établi le fondement juridique de l'établissement des pensionnats indiens, constitue un élément crucial dans le cadre des préjudices raciaux que subissent de nombreux Autochtones à l'heure actuelle. Le racisme systémique envers les Autochtones explique le fait que les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis connaissent des conditions sociales, économiques et politiques moins favorables que leurs homologues non-Autochtones²².

Entre autres, les indicateurs de leur santé affichent dans une mesure disproportionnée des résultats plus faibles que ceux des non-Autochtones, des possibilités de s'instruire inférieures à celles des non-Autochtones, des logements inadéquats, davantage d'enfants autochtones que non autochtones pris en charge par le gouvernement, un revenu inférieur et un taux de chômage plus élevé. De plus, le taux d'incarcération, le taux de mortalité chez les femmes, les enfants et les jeunes et le taux de suicide sont également plus élevés chez les Autochtones. En vertu de son engagement dans le [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), une fois la stratégie en vigueur, le Secrétariat fédéral élaborera conjointement avec les organisations nationales autochtones, les réseaux d'employés fédéraux

autochtones, ainsi que d'autres organisations urbaines, rurales et nordiques des Premières Nations, des Inuits et des Métis une démarche fédérale qui visera précisément à confronter le racisme envers les Autochtones. Cette démarche reflétera les appels à l'action et les appels à la justice.

Pour une démarche en faveur de la décolonisation

La stratégie prévoit qu'il faudra user de prudence dans l'usage des termes « Autochtone » et « Indien » étant donné que leur usage pourrait relever d'une vision colonialiste du monde. De plus, compte tenu des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des 231 appels à la justice que contient le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la stratégie tiendra particulièrement compte des façons distinctes dont les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQI+ et les personnes handicapées autochtones subissent du racisme. Ainsi, la stratégie tiendra compte du fait qu'il est nécessaire d'adopter une démarche intersectionnelle et axée sur la communauté pour éliminer le racisme systémique et institutionnalisé que subissent les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada.

- Les peuples autochtones subissent le racisme différemment des autres communautés. En raison de la colonisation et des déplacements de population subies par les peuples autochtones dans le passé et encore aujourd'hui, ces peuples présentent une santé inférieure, de plus faibles niveaux de scolarité, des logements inadéquats, des revenus moindres, des taux les plus élevés de chômage et d'incarcération, des taux de mortalité chez les enfants et les jeunes plus élevés et des taux de suicide plus élevés que le reste de la population du Canada.
- La discrimination était plus courante chez les peuples autochtones que chez les populations qui sont à la fois non-Autochtone et des minorités non visibles (33 % contre 16 %). Plus précisément, 44 % des membres des Premières Nations avaient subi de la discrimination durant les cinq années qui ont précédé le sondage, tandis que 29 % des Inuits et 24 % des Métis disaient en avoir subi.
- Bien que les peuples autochtones représentent approximativement 5 % de la population canadienne, ils représentent plus de 31,6 % de la population carcérale. La moitié de la population carcérale féminine dans les pénitenciers fédéraux est composée d'Autochtones. Les femmes autochtones incarcérées représentent 43,2 % des détenues, et ce nombre a atteint 50 % pour la première fois le 28 avril 2022.

Racisme envers les Noirs

L'histoire du racisme envers les Noirs s'étale sur plus de 400 ans au Canada. Elle a débuté au pays dans la foulée du déplacement forcé du continent africain d'êtres humains qui avaient des identités, langues et cultures distinctes et qui ont été réduits à l'esclavage en Amérique et ailleurs dans le monde. Pour justifier le commerce des esclaves, les esclavagistes ont élaboré une idéologie pernicieuse selon laquelle les Noirs se situaient au bas d'une hiérarchie oppressive et raciale qui était une construction sociale. Cette idéologie a par la suite été enchâssée dans les lois, les institutions politiques et les normes sociales et culturelles au Canada et ailleurs afin de maintenir les personnes noires dans un état permanent de servitude. Au Canada et à l'étranger, les Noirs ont toutefois opposé leur résistance, et aux côtés d'alliés qui avaient les mêmes visées qu'eux, ils ont contribué à l'abolition de l'esclavage dans l'Amérique du Nord britannique et ailleurs dans le monde. Néanmoins, au Canada, le racisme envers les Noirs et l'idéologie de la suprématie blanche ont persisté par la voie de la ségrégation au sein de la loi, du refus de permettre aux loyalistes noirs et aux Marrons en Nouvelle-Écosse de posséder des terres, de la séparation des écoles et des politiques d'immigration restrictives. Malgré l'adoption de lois sur les droits de la personne et l'introduction de la Charte, en 1982, le racisme envers les Noirs demeure bien présent au sein des institutions et systèmes publics au Canada. En témoignent les taux d'incarcération disproportionnellement élevés²³,

les taux de chômage élevés²⁴, ainsi que les disparités économiques²⁵ et l'accès inégal au financement philanthropique²⁶ que l'on observe au sein de la population noire par rapport au reste de la population même si le niveau de scolarisation y est comparable au niveau moyen au sein de la population canadienne²⁷. Le Secrétariat fédéral travaillera avec diverses organisations de la communauté noire, des experts et les réseaux d'employés fédéraux noirs à l'élaboration d'une démarche fédérale pour lutter contre le racisme envers les Noirs. Cette démarche adoptera les principes de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine que les Nations Unies ont proclamée ainsi que l'optique d'analyse centrée sur les *Noirs qu'Emploi et Développement social Canada* a établie avec le Secrétariat fédéral afin d'intégrer à l'élaboration des politiques les considérations relatives à la communauté noire.

Une approche centrée sur les Noirs

La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 visera particulièrement à lutter contre la normalisation et l'enracinement du racisme envers les Noirs et de leur traitement injuste au sein de la société. La Stratégie tiendra compte du fait que cette situation devient souvent invisible parmi les institutions, politiques et pratiques de l'administration fédérale, ce qui la rend difficile à éradiquer. L'histoire du racisme envers les Noirs est particulière et il s'agit d'un legs du colonialisme et de l'esclavage. Les personnes canadiennes noires et leurs communautés sont diversifiées et se butent à des difficultés singulières comparativement à celles auxquelles les autres communautés racisées sont confrontées. Des facteurs tels que la misogynie, l'homophobie, la transphobie, l'islamophobie et le capacitisme intensifient ces difficultés. Pour cette raison, la stratégie visera particulièrement à démanteler et à éradiquer le racisme envers les Noirs qui est enraciné dans les systèmes et politiques au Canada en tenant compte des différents facteurs concernés.

- En raison des torts causés par le colonialisme et l'esclavage, les Canadiennes et Canadiens noirs sont aux prises avec des difficultés particulières si on les compare aux difficultés qu'éprouvent les autres communautés racisées. Par exemple, le racisme envers les Noirs dans le secteur de l'emploi perpétue et exacerbe leur exclusion des réseaux professionnels et le peu d'occasions d'emploi intéressantes qui s'offrent à eux, ce qui perpétue les écarts de revenus malgré le fait que les Noirs sont présents au Canada depuis le début de la colonisation par les puissances européennes.
- Les personnes noires sont également surreprésentées dans le système carcéral canadien, où elles représentent 9,2 % de la population dans les prisons fédérales, même si elles ne représentent que 4,3 % de la population canadienne.
- Au Canada, quatre personnes noires sur 10 (41 %) ont dit avoir subi de la discrimination en raison de leur race ou de la couleur de leur peau, un chiffre 15 fois plus élevé que la proportion observée chez les populations non autochtones ou non racisées (3 %). De plus, la proportion des personnes noires qui avaient subi de la discrimination en 2019 était considérablement plus élevée que celle qui disait en avoir subi en 2014 (46 % contre 28 %).

Communautés racisées et minorités religieuses

En plus de toucher les Autochtones et les Noirs, le racisme systémique touche aussi un nombre incalculable d'Asiatiques, de Latinos américains, d'Arabes, de juifs, de musulmans, de sikhs, d'hindous et de membres d'autres minorités religieuses au Canada. Par exemple, le racisme envers les Asiatiques s'enracine dans la discrimination, les stéréotypes et les injustices dont les Asiatiques ont fait l'objet au fil de l'histoire et continuent de faire l'objet en raison des suppositions de certains sur leur origine ethnique et leur nationalité. Les personnes d'ascendance asiatique font ouvertement l'objet de stéréotypes et de clichés racistes subtils sur le plan personnel et à l'échelle systémique, ce qui entraîne continuellement leur marginalisation, leur désavantage et leur traitement injuste sur les plans social, économique, politique et culturel. Pour sa part, l'antisémitisme est l'expression de la haine à l'endroit des juifs, et ses manifestations dans la rhétorique et sur le plan physique visent autant les juifs que le reste de la population, leurs biens, de même que les institutions et les lieux de culte de la communauté juive. L'antisémitisme repose sur des siècles de persécutions et de génocides à l'encontre des juifs sur plusieurs continents. Quant à l'islamophobie, elle se traduit par

le racisme, les stéréotypes, les préjugés ou les actes hostiles dont font l'objet les musulmans et les adeptes de l'islam en général ainsi que par la crainte qu'ils peuvent susciter chez autrui. En plus des actes d'intolérance et de profilage racial dont les musulmans sont la cible individuellement, la haine à leur égard peut engendrer la perception selon laquelle ils constituent une menace pour la sécurité, les institutions, les systèmes et la société, et faire en sorte qu'ils soient traités en conséquence. Par ailleurs, les perceptions négatives entretenues à l'égard des nouveaux arrivants racisés de tous les horizons, les services insuffisants qui leur sont offerts pour leur installation ainsi que les obstacles auxquels ils sont confrontés pour obtenir des services, comme des services de garde abordables et des occasions de réseautage avec des employeurs compliquent leur recherche d'emploi. Cette situation montre qu'il est important de promouvoir l'inclusion des populations qui sont confrontées à l'intolérance en raison de leurs identités ethniques et religieuses combinées, tout en reconnaissant que les expériences peuvent varier même au sein d'une communauté ethnoreligieuse. Le Secrétariat fédéral travaillera de près avec la Direction générale du multiculturalisme et de la lutte contre le racisme, à Patrimoine canadien, la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, l'envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, la Fondation canadienne des relations raciales ainsi qu'avec les réseaux d'employés fédéraux musulmans, juifs, sikhs et asiatiques pour faire face au racisme envers les communautés racisées et les minorités religieuses, dont le racisme contre les Asiatiques.

Manifestations du racisme

La relation entre les groupes religieux minoritaires et le racisme donne souvent lieu à de fausses idées et à la déformation de données, ce qui entraîne des répercussions néfastes sur les membres de différents groupes confessionnels. Les effets cumulatifs de cette situation vont de perceptions d'intolérance, de stéréotypes et de la discrimination jusqu'à des agressions physiques et à la perte de précieuses vies. La stratégie se penchera sur les diverses façons dont le racisme est ancré et normalisé au sein de nos institutions. L'élimination des actions systémiques qui font en sorte que certains ont un accès inégal aux possibilités, alors que la plupart des personnes vivant au Canada y ont accès, occupera une place importante dans la stratégie.

- Au Canada, une partie des personnes d'ascendance sud-asiatique (38 %) et chinoise (36 %) et des personnes qui font partie d'un groupe racisé (32 %) subissent personnellement de la discrimination en raison de leur race ou origine ethnique de temps à autre, voire régulièrement.
- L'antisémitisme et le racisme sont interreliés, et on ne peut donc pas dissocier ces deux phénomènes si on veut les comprendre. Comme l'indique le nombre croissant d'incidents où des juifs sont la cible d'agressions, où des synagogues sont vandalisées au moyen de graffitis et où des symboles et slogans explicitement antisémites sont visibles à l'occasion de manifestations, l'antisémitisme est de plus en plus normalisé dans la société en général.
- L'islamophobie et le racisme envers les musulmans exacerbent les obstacles auxquels ces derniers sont confrontés. Il faut confronter les préjugés implicites, car il existe un lien distinct entre les attaques commises contre les mosquées, les particuliers et les familles et les stéréotypes néfastes visant les musulmans dans les médias.
- En 2022, les crimes haineux ciblant la population juive représentaient 67 % des crimes haineux visant une religion déclarés par la police, alors que ceux ciblant la population musulmane en représentaient 14 %. En raison des tensions mondiales engendrées par le conflit Israël-Hamas après le 7 octobre 2023, la violence antisémite et islamophobe a augmenté au Canada. Dans la [publication des données de 2022](#), Statistique Canada précise d'ailleurs que « [c]omme pour d'autres types de crimes, le nombre de crimes haineux déclarés par la police peut être influencé par des événements sociaux importants, des initiatives policières ou des campagnes de sensibilisation. » Les renseignements pour 2023 seront publiés au cours de l'été 2024.

Intersectionnalité

La stratégie reconnaît que les perspectives et expériences que les gens acquièrent sont le fruit du recoupement de facteurs d'identité multiples. À cet égard, elle fait appel à une démarche intersectionnelle qui tient compte de la façon dont le chevauchement des multiples identités et situations sociales des gens façonne leur expérience du racisme, ce qui, mis ensemble, peut donner lieu à une expérience distincte pour la personne ou le groupe concernés, notamment en créant des possibilités ou des obstacles additionnels. Par exemple, dans le cadre d'une étude menée au Québec en août 2022 par l'Association d'études canadiennes, 53 % des musulmanes et 38 % des musulmans ont dit être très exposés à des commentaires préjudiciables et à de la discrimination. Par conséquent, il faut poursuivre la lutte contre le racisme en adoptant une démarche intersectionnelle qui tient compte de la façon dont le capacitisme, la transphobie, l'homophobie et la misogynie, entre autres, influencent la racisation.

La perspective intersectionnelle aura pour objectif la décolonisation. Cette perspective reconnaîtra la mesure dans laquelle les formes d'oppression qui se recoupent, comme l'homophobie et la transphobie, sont des conséquences des lois, des pratiques et des visions du monde des puissances coloniales qui ont gouverné le Canada et d'autres pays. Les torts aux peuples autochtones dont les identités de genre et les orientations sexuelles ne cadraient pas avec les pratiques et idéologies coloniales sont bien documentés, notamment dans les [Appels à la justice](#) (version PDF) du [Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#). Ces torts sont également reflétés par les préjudices historiques en lien avec la colonisation et d'autres formes d'oppression subies par les membres de minorités religieuses et racisées des communautés 2ELGBTQI+ au Canada et ailleurs dans le monde. Ainsi, la stratégie cherchera à renforcer ces communautés, à surmonter ces intersections ainsi qu'à contrer les efforts visant à utiliser ces intersections de manière péjorative pour nourrir la désinformation et cliver la société. La stratégie tiendra également compte des priorités gouvernementales liées à l'Analyse comparative entre les sexes Plus en faisant en sorte que le genre est pris en compte dans tous les aspects de la stratégie d'un point de vue intersectionnel.

Domaines d'intervention prioritaires et actions associées

Pendant les trois années de consultations approfondies, diverses personnes ayant subi du racisme, des intervenants et des partenaires ont exprimé leur désir que la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 aille au-delà de la participation sociale, de l'emploi et de la justice, qui étaient les domaines prioritaires dans la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022. Ils ont indiqué que pour assurer le succès de la nouvelle stratégie, le gouvernement doit viser l'élimination du racisme en fonction d'une perspective axée sur les déterminants sociaux de la santé, soit la considération de la variété de facteurs interreliés qui façonnent la vie d'une personne. Pour bien des gens, la pandémie a démontré à quel point le racisme systémique est omniprésent dans diverses sphères de la société. Les personnes consultées ont ainsi demandé une nouvelle stratégie fédérale de lutte contre le racisme ancrée dans une approche qui englobe l'ensemble de la société afin qu'il soit possible de traiter tous les facteurs qui perpétuent le racisme systémique aujourd'hui, dans une variété de domaines. Il s'agit donc de travailler avec tous les secteurs de la société et mettre à profit toutes les disciplines est de mise.

Favoriser le renforcement du pouvoir économique, social et culturel

Un engagement en vue d'assurer la pleine participation de toutes les personnes dans les sphères sociale, politique, civique et économique de la société canadienne doit comprendre l'accès à des possibilités concrètes. Or, l'esclavage, le colonialisme, la ségrégation et les politiques passées du gouvernement à l'égard des peuples autochtones, des populations noires et racisées et des minorités religieuses ont encore des conséquences visibles aujourd'hui, et représentent des obstacles systémiques durables dans les sphères sociale, politique, civique et économique de la société. À leur tour, ces obstacles ont des conséquences néfastes profondes, persistantes et intergénérationnelles sur ces populations. Notamment, l'accès inéquitable et le manque d'opportunités qu'ont subi plusieurs générations ont conduit à des obstacles à l'emploi et à une instabilité financière précaire. Elle a également conduit à une représentation erronée et à l'élimination de voix et d'expériences dans l'industrie des arts et de la culture, ainsi qu'à l'éradication ou à l'extinction de langues et cultures. Les inégalités croissantes en matière de revenus sont également des signes que la période postpandémique pourrait encore exacerber les inégalités raciales.

Le gouvernement du Canada est résolu à faire face à ces enjeux au moyen d'une série d'initiatives existantes ou à venir, notamment :

- Promouvoir l'équité en ce qui a trait aux possibilités économiques et à l'emploi comme le Défi 50-30 et le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires – *Innovation, Sciences et Développement économique Canada*
- Travailler avec les industries et les lieux de travail sous réglementation fédérale comme les institutions financières pour stimuler les possibilités d'emploi des groupes visés par l'équité en matière d'emploi sous-représentés et leurs possibilités d'occuper un poste de gestion – *Innovation, Sciences et Développement économique Canada*
- Prendre des mesures en ce qui concerne le travail, la formation et le perfectionnement des compétences, y compris favoriser la création de lieux de travail inclusifs, où toutes les employées et tous les employés sont traités avec dignité et respect – *Innovation, Sciences et Développement économique Canada*
-

- Élaborer conjointement des solutions avec des intervenants des communautés pour donner suite aux priorités des Noirs et des Autochtones en matière de science et d'innovation, ce qui inclut le financement des capacités – *Innovation, Sciences et Développement économique Canada*
- Offrir des occasions aux membres des communautés méritant l'équité dans l'industrie des arts et de la culture par le versement de subventions et de contributions, et assurer leur représentation équitable – *Patrimoine canadien*
- Réaliser un examen de l'équité, de la diversité et de l'inclusion des programmes ministériels afin de déterminer et d'éliminer les obstacles systémiques à l'accès aux programmes pour les communautés méritant l'équité et d'aider les secteurs à élaborer leurs propres approches pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion – *Patrimoine canadien*
- Travailler avec les provinces et les territoires afin d'élaborer un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants grâce à de nouveaux investissements apportés dans le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – *Emploi et Développement social Canada*
- Continuer la mise en œuvre de la première Stratégie de réduction de la pauvreté et de la *Loi sur la réduction de la pauvreté* (cette loi établit des cibles de réduction de la pauvreté, précise que la mesure du panier de consommation est le seuil officiel de la pauvreté au Canada et crée le Conseil consultatif national sur la pauvreté) – *Emploi et Développement social Canada*
- Collaborer avec les provinces et les territoires, les partenaires autochtones et les intervenants pour élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et examiner comment un plus grand nombre d'enfants canadiens peuvent recevoir des aliments nutritifs à l'école. Cette politique viendrait compléter d'autres investissements qui permettent de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, comme l'Allocation canadienne pour enfants, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, ou encore l'Allocation canadienne pour les travailleurs qui vient d'être bonifiée – *Emploi et Développement social Canada*
- Mettre en œuvre le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ – *Femmes et Égalité des genres Canada*
- Faire progresser le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap – *Emploi et Développement social Canada*
- **Prendre des mesures continues en lien avec le renforcement du pouvoir des peuples autochtones, par exemple :**
 - ✦ poursuivre la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* – *initiative dirigée par Justice Canada*;
 - ✦ donner suite aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – *initiative dirigée par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada*;
 - ✦ faire progresser la revitalisation des langues autochtones – *initiative dirigée par Patrimoine canadien*
 - ✦ reconnaître les toponymes d'origines autochtones – *initiative dirigée par Ressources naturelles Canada*
- Collaborer avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour éliminer les toponymes dérogatoires et misogynes qui existent au pays – *Ressources naturelles Canada*

- **Faire progresser les mesures continues visant le renforcement du pouvoir des communautés noires, en tirant parti :**
 - ✦ de l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada – *Emploi et Développement social Canada*
 - ✦ du Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs – *Emploi et Développement social Canada*;
 - ✦ de l'élaboration d'un plan d'action fédéral pour les communautés noires – *Emploi et Développement social Canada*
- Continuer les mesures visant le renforcement du pouvoir des minorités religieuses (foi et croyances), y compris le soutien donné aux travaux de l'envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme et de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie – *Patrimoine canadien et Affaires mondiales Canada*
- Approfondir la compréhension et se préparer à donner suite à la loi appuyée par le gouvernement exigeant l'élaboration d'une stratégie nationale pour évaluer, prévenir et traiter le racisme environnemental et faire progresser la justice environnementale – *Environnement et Changement climatique Canada*
- Créer des occasions de renforcement économique pour diverses communautés dans le secteur des ressources naturelles – *Ressources naturelles Canada*
- Fournir des occasions pour une représentation équitable de la population canadienne dans la communauté scientifique – *Ressources naturelles Canada*
- **Améliorer la collecte et la désagrégation des données, et créer des produits statistiques qui appuient les objectifs de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 en prenant les mesures suivantes :**
 - ✦ la mise sur pied d'un comité consultatif d'experts des statistiques ethnoculturelles et des statistiques sur l'immigration – *Statistique Canada*
 - ✦ l'élaboration de portraits analytiques sur les six principaux groupes racisés au Canada qui tiennent compte des dimensions démographiques, économiques et sociales – *Statistique Canada*
 - ✦ une mise à jour du Cadre de l'inclusion sociale qui inclut des perspectives intersectionnelles améliorées sur les données du Cadre, avec de nouveaux indicateurs et des années de référence – *Statistique Canada*
 - ✦ l'élaboration d'un cadre conceptuel sur le racisme et la discrimination, définir les pratiques exemplaires pour ce qui est de la recherche sur le racisme, la haine et la discrimination – *Statistique Canada*
- le Plan d'action sur les données désagrégées, une approche pangouvernementale visant à renforcer les efforts déployés par le gouvernement pour éliminer le racisme systémique et les écarts entre les genres, afin de favoriser la prise de bonnes décisions, plus équitables pour toute la population canadienne – *Statistique Canada*

Favoriser l'équité raciale dans les systèmes d'immigration, de santé et de logement

Les peuples autochtones, les membres des communautés noires, les membres des communautés racisés et des minorités religieuses doivent avoir un accès juste et équitable à des services de santé. Il faut donc s'assurer que des professionnels de la santé puissent offrir ces services aux personnes, peu importe où elles vivent et au besoin; ces services doivent être de qualité, être culturellement appropriée et tenir compte des traumatismes. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence à quel point les déterminants sociaux et structurels de la santé, y compris différentes formes de racisme systémique

ancré dans les systèmes de santé au Canada, ont des effets néfastes sur la santé. Le gouvernement du Canada est déterminé à agir, notamment par le versement de nouveaux fonds de santé aux provinces et aux territoires annoncés en février 2023. L'objectif est d'améliorer les services de santé pour la population canadienne et d'assurer un accès égal à ces services pour les groupes et les personnes méritant l'équité. Cela comprend également des fonds particuliers pour faire face aux défis uniques auxquels les peuples autochtones sont confrontés en matière d'accès juste et équitable à des services de santé de qualité et adaptés sur le plan culturel, en plus d'autres fonds engagés pour lutter contre le racisme envers les Autochtones, entre autres par le biais du Programme de lutte contre le racisme et la discrimination dans les systèmes de santé du Canada, ainsi qu'un nouveau Fonds d'équité en santé autochtone.

Dans le domaine du logement, les prix et les loyers ont augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années. Bien que le besoin impérieux de logement touche un ménage sur dix au Canada, ce besoin est plus important dans certains ménages, notamment les réfugiés et les immigrants récents, les groupes racisés dont le coût du logement est élevé, les peuples autochtones, les jeunes, les personnes âgées, les ménages monoparentaux dirigés par une femme et d'autres groupes prioritaires dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. L'augmentation des frais de logement se traduit par une réduction de l'argent et des ressources disponibles pour d'autres nécessités comme la nourriture et les services publics ou pour épargner en vue d'urgences futures. L'accès limité à un logement abordable et à la sécurité du logement est également lié à une moindre satisfaction de la vie et à une mauvaise santé mentale. Dans la même veine, le traitement réservé aux travailleurs migrants racisés et à d'autres personnes ayant un statut d'immigration précaire en raison, notamment, de leur appartenance à une communauté 2ELGBTQI+; et les cas de traitement injuste de candidats à l'immigration noirs et racisés, durant la pandémie, ont attiré l'attention du public sur le racisme systémique qui existe dans le système d'immigration canadien. Même si le Canada a officiellement abandonné le système de sélection des immigrants fondé sur la race, des intervenants et des partenaires de partout au pays sonnent l'alarme et affirment que la discrimination raciale perdure.

Le gouvernement prend les mesures suivantes pour contribuer à supprimer les obstacles systémiques dans les systèmes de santé et à les rendre plus inclusifs :

- Fournir un soutien en santé mentale aux communautés mal desservies les plus touchées par la COVID-19 – *Agence de la santé publique du Canada*
- Continuer à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques de lutte contre le racisme à l'intention des systèmes de santé du Canada, qui comprendront une formation en sécurisation culturelle pour les professionnels de la santé, les étudiants, la gestion et les dirigeants des organismes de soins de santé – *Santé Canada et Services aux Autochtones Canada*
- Acquérir une meilleure compréhension des inégalités en matière de santé pour améliorer l'équité en matière d'accès aux services de santé, de qualité des services, de l'expérience des patients et des résultats pour ces derniers – *Santé Canada*
- Adoption d'une loi en matière de santé des Autochtones fondée sur les distinctions – *Services aux Autochtones Canada*
- Verser du financement communautaire pour développer des connaissances et obtenir des données propres à la culture, et offrir des programmes visant la promotion de la santé mentale et de ses déterminants pour les Canadiennes et Canadiens noirs, y compris le racisme contre les Noirs – *Agence de santé publique du Canada*

Le gouvernement prend les mesures suivantes pour faire face au racisme systémique dans le système d'immigration :

- Trouver et éliminer les biais et le racisme institutionnels qui existent dans la prise de décisions et la gestion du risque en matière d'immigration, y compris grâce à l'examen de l'analytique avancée et des systèmes automatisés – *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*

- Continuer de verser une contribution financière pour l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés – *Justice Canada*
- Bonifier la formation des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada – *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*

Le gouvernement prend les mesures suivantes pour faire face au racisme systémique en matière d'établissement et d'intégration :

- Renforcer les services d'intégration pertinents d'un point de vue culturel – *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*
- Intégrer une perspective de lutte contre le racisme dans l'évaluation des propositions pour les subventions et contributions – *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*
- Financer les services d'établissement et de réinstallation qui font la promotion de la lutte contre le racisme, de la diversité et de l'inclusion – *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*
- Améliorer la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger – *Emploi et Développement social Canada*

Le gouvernement prend les mesures suivantes dans le but d'éliminer les obstacles systémiques en matière d'infrastructure et de logement :

- Chercher des solutions en appui aux personnes en situation d'itinérance dans les populations les plus vulnérables – *Infrastructure Canada et Société canadienne d'hypothèques et de logement*
- Poursuivre le soutien fédéral pour les besoins urgents en matière de logement – *Société canadienne d'hypothèques et de logement*
- Améliorer la situation de logement pour les personnes dont les besoins sont les plus criants grâce à une stratégie nationale en matière de logement – *Infrastructure Canada et Société canadienne d'hypothèques et de logement*
- Collaborer avec les provinces et territoires par l'intermédiaire du Forum ouvert sur l'itinérance et du Forum fédéral-provincial-territorial sur le logement afin de trouver des solutions efficaces aux problèmes de logement et d'itinérance éprouvés par les populations en situation de grande vulnérabilité – *Infrastructure Canada et Société canadienne d'hypothèques et de logement*
- Arrimer les politiques et les programmes fédéraux pour répondre aux problèmes urgents en matière de logement et d'itinérance au moyen d'une approche axée sur les systèmes socioéconomiques – *Infrastructure Canada et Société canadienne d'hypothèques et de logement*
- **La Société canadienne d'hypothèques et de logement continuera d'appuyer certaines initiatives clés, dont les suivantes :**
 - ✧ Investir 500 mille dollars pour créer un centre de ressources techniques en habitation pour les communautés noires, lequel aura pour but d'offrir de l'aide, des conseils et un soutien aux organisations qui sont sous la direction ou au service de personnes noires et qui s'intéressent au domaine du logement
 - ✧ Soutenir les organisations dirigées par des personnes noires pour bâtir des logements à l'intention de la population canadienne noire par le truchement du Fonds national de co-investissement pour le logement
 - ✧ Fournir des fonds et une expertise aux laboratoires de solutions pour aider à résoudre des problèmes complexes en matière d'habitation et élaborer des solutions de logement à l'intention des communautés noires et des autres communautés racisées

- ✦ Fournir des fonds par l'entremise du Programme de fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation pour aider à offrir une première maison abordable à près de 200 familles noires dans la région du Grand Toronto
- ✦ Fournir un financement au Défi d'offre de logements pour aider tout particulièrement les communautés racisées et méritant l'équité
- ✦ Appuyer FutureBUILDS, un incubateur de développement immobilier pour les personnes autochtones, noires et racisées, en fournissant des conseils et une expertise

Réformer les systèmes de justice, d'application de la loi, du renseignement et de la sécurité publique

Le système de justice du Canada doit assurer la sécurité de toutes les personnes au Canada ainsi que de leurs familles et leurs communautés, et doit en même temps faire la promotion de l'équité. Toutefois, le racisme systémique dans le système de justice pénale a entraîné la surreprésentation des peuples autochtones, des personnes noires, des membres des communautés musulmanes, ainsi que d'autres communautés historiquement marginalisées. Des éléments ont également mis en évidence la persistance du profilage racial par les organismes responsables de l'application de la loi²⁸ et une surveillance disproportionnée de la part des organismes de renseignement²⁹. En outre, de nouvelles menaces nationales et mondiales à la sécurité nationale, y compris l'ingérence étrangère et les réseaux transnationaux de haine et de suprématie blanche, émergent et ciblent les communautés des diasporas. Ce problème souligne la nécessité de veiller à ce que la sécurité publique, l'application de la loi et le renseignement soient adaptés de manière à répondre aux besoins spécifiques des différentes communautés racisées et minorités religieuses de manière significative, appropriée sur le plan culturel.

Le gouvernement s'engage à entreprendre cette tâche grâce à diverses initiatives, existantes ou à venir, notamment :

- Faire face au racisme systémique envers les Autochtones et les Noirs dans le système de justice pénale – *Justice Canada*
- Élaborer une stratégie en matière de justice autochtone – *Justice Canada*
- Établir la première stratégie de justice pour les Noirs du Canada – *Justice Canada*
- Fournir un soutien juridique accru pour les communautés touchées par des iniquités (y compris les évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle) – *Justice Canada*
- Faire l'examen des changements liés au système de justice pénale et des réformes de la détermination de la peine, et la réduction du recours aux peines minimales obligatoires – *Justice Canada*
- Fournir des services juridiques et des soutiens pour les communautés racisées (Fonds juridique de partenariats et d'innovation) - *Justice Canada*
- Diriger l'élaboration d'un plan d'action de lutte contre la haine – *Patrimoine canadien*
- S'assurer que les systèmes d'application de la loi, de sécurité, de renseignement et de défense fonctionnent de manière exempte de biais – *Défense nationale*
- Accroître les capacités des communautés responsables de l'application de la loi, de la sécurité, du renseignement et de la défense de lutter contre la discrimination et le racisme internes grâce à une éducation, à une formation, à des outils et à la production de rapports continus – *Défense nationale*

- Établir un cadre de collecte des données fondées sur la race pour la Gendarmerie royale du Canada afin de faire face au racisme systémique et garantir de meilleurs résultats pour les communautés autochtones, noires, et d'autres communautés racisées au Canada – *Gendarmerie royale du Canada*
- Travailler à intégrer une perspective liée à l'équité raciale dans les opérations pour modifier les attitudes et les comportements – *Défense nationale*
- Procéder à des examens réguliers et ciblés afin d'accroître la transparence dans la prise de décision et les processus de la Défense nationale – *Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Défense nationale*
- Faire face aux préjugés raciaux dans l'IA et les algorithmes axés sur la sécurité – *Sécurité publique et Défense nationale*
- Établir un interlocuteur spécial indépendant pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens – *Justice Canada*
- Mettre en œuvre le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, et une stratégie fédérale pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe – *Femmes et Égalité des genres Canada*

Faire en sorte que notre engagement international guide l'avancement de l'équité raciale et de l'inclusion au Canada

À l'échelle mondiale, la prise de conscience vis-à-vis des enjeux d'équité et de justice raciale a accru les attentes pour une action collective, notamment sur le plan international. Parallèlement, des acteurs étatiques et non étatiques hostiles travaillent de part et d'autre des frontières pour utiliser la désinformation afin de provoquer une réaction de masse contre la lutte contre le racisme, aux droits de la personne, à la démocratie et à la diversité. Ces mêmes acteurs incitent également les pays à adopter des politiques et des lois pour nuire aux initiatives de justice sociale et d'équité prises partout dans le monde, y compris au Canada. Des collaborations stratégiques avec des organisations multilatérales et internationales ainsi qu'avec les alliés internationaux du Canada nous aideront à concevoir des actions concrètes pour appuyer l'avancement de l'équité raciale et de l'inclusion au pays.

Les mesures suivantes sont en cours :

- Par le truchement de partenariats et de mécanismes bilatéraux et multilatéraux, comme les Nations Unies, travailler à l'avancement de l'inclusion et du respect de la diversité afin de lutter contre l'antisémitisme et le racisme systémique au Canada – *Affaires mondiales en collaboration avec Patrimoine canadien et Emploi et Développement social Canada*
- S'engager auprès du Forum permanent des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine pour combattre le racisme mondial envers les Noirs ainsi qu'auprès de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones pour combattre le racisme envers les Autochtones, tout en faisant progresser le Partenariat nord-américain pour l'équité et la justice raciale et d'autres accords internationaux – *Emploi et Développement social Canada, Affaires mondiales Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada*
- Élaborer un manuel canadien sur la définition de travail de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste et adopter la définition de l'antisémitisme/de la discrimination anti-Roms de l'Alliance – *Envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme*
- Élaborer un guide canadien sur l'islamophobie et répondre aux besoins des communautés musulmanes en matière de sécurité – *Représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie*

Promouvoir la lutte contre le racisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale

Les années 2021 et 2022 ont été témoins d'un effort de renouvellement pour lutter contre le racisme systémique et la discrimination dans la fonction publique fédérale. Ces efforts reposaient sur une volonté d'apporter des changements concrets et durables assurant une fonction publique plus équitable, diversifiée et inclusive. Appuyés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les ministères s'efforcent d'accroître la diversité parmi les dirigeants principaux de la fonction publique et d'établir une culture de l'inclusion qui lutte contre le racisme et les obstacles systémiques. La Commission de la fonction publique du Canada travaille avec les ministères pour assurer la mise en œuvre des modifications récentes à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, qui vise à cerner et à éliminer les préjugés et les obstacles à l'embauche de personnes faisant partie des groupes méritant l'équité. En outre, le ministre du Travail mène actuellement un examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui s'applique à la fonction publique fédérale et aux autres organismes sous réglementation fédérale.

De plus, des groupes nationaux aident à favoriser le changement, comme le Comité des champions et des présidents des réseaux des minorités visibles (CCPRMV), le Réseau des ambassadeurs antiracisme (RAA) et la Communauté fédérale des minorités visibles (CFMV). Plusieurs réseaux d'employés, ainsi que des groupes axés sur l'équité propres à des ministères, prennent des mesures et exercent un leadership, comme le Cercle des champions et des présidents des Autochtones (CCPA), le Caucus des employés fédéraux noirs (CEFN), le Réseau des exécutifs noirs (REN), le Réseau des employés fédéraux asiatiques (REFA), le Réseau des fonctionnaires juifs et juives (RFJJ), le Réseau des employés fédéraux musulmans (REFM), le Réseau des fonctionnaires sikhs (RFS), le Réseau des employés fédéraux autochtones (REFA) et le Réseau de la Fierté à la fonction publique (RFFP).

Le gouvernement du Canada fait la promotion des initiatives suivantes :

- Plusieurs ministères ont mis sur pied ou se sont engagés à créer des secrétariats ou des unités pour les aider dans les travaux visant la lutte contre le racisme et la discrimination – par exemple *Emploi et Développement social Canada*
- Examiner la politique et les directives en matière de gestion du personnel selon une perspective liée à la lutte contre le racisme, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, en consultation avec des réseaux d'employés – *Bureau du Conseil privé, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Défense nationale*
- Mener une évaluation indépendante pour cibler et offrir des recommandations afin de redresser les processus, procédures et pratiques internes de Services aux Autochtones Canada qui contribuent à la discrimination, comme établi par le Tribunal canadien des droits de la personne – *Services aux Autochtones Canada*
- Continuer la lutte contre le racisme et la promotion de l'équité au sein de la fonction publique fédérale et des institutions fédérales, y compris la Gendarmerie royale du Canada et les Forces armées canadiennes – *Défense nationale*
- Surveiller les progrès liés à la lutte contre le racisme, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans l'administration publique centrale et les organismes distincts – *Bureau du Conseil privé, Emploi et Développement social Canada et Défense nationale*
- Appuyer la directrice de la Mise en œuvre de la lutte contre le racisme (DMOR) au ministère de la Défense nationale pour examiner le racisme et la discrimination au sein de l'Équipe de la Défense et cibler et appuyer des mesures pour accroître la représentation et la promotion des membres autochtones, noirs et racisés de l'Équipe de la Défense dans l'ensemble de l'organisation – *Défense nationale*

- **Faire progresser les travaux sur les domaines d'intervention de la fonction publique en matière de lutte contre le racisme, l'équité, la diversité et l'inclusion afin de faire face aux obstacles systémiques et de favoriser des milieux de travail inclusifs, au moyen des initiatives et des approches suivantes :**
 - ✧ L'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale – *Bureau du Conseil privé*
 - ✧ Le Plan d'action pour les employés noirs dans la fonction publique – *Secrétariat du Conseil du Trésor*
 - ✧ La Stratégie sur l'accessibilité – *Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada*
 - ✧ Le Projet de modernisation de la déclaration volontaire – *Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada*
 - ✧ Le rapport sur le plan d'action d'Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation – *Services aux Autochtones Canada*
 - ✧ La mobilisation d'un groupe d'experts pour obtenir des recommandations sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de démarches réparatrices grâce à la consultation d'intervenants et de réseaux clés sur la manière de confronter les problèmes systémiques et d'avoir une incidence sur le changement organisationnel – *Défense nationale et Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada*
 - ✧ Le processus de mobilisation pour l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) – *Femmes et Égalité des genres Canada*

Leviers gouvernementaux pour rendre les systèmes plus justes et inclusifs

La stratégie prévoit des mesures que le gouvernement fédéral doit prendre pour lutter contre le racisme et la discrimination au Canada. Elle vise en grande partie à amener les institutions fédérales à produire des résultats dans les quatre domaines prioritaires thématiques :

1. Favoriser le renforcement du pouvoir économique, social et culturel
2. Favoriser l'équité raciale dans les systèmes d'immigration, de santé et de logement
3. Réformer les systèmes de justice, d'application de la loi, du renseignement et de la sécurité publique
4. Faire en sorte que notre engagement international guide l'avancement de l'équité raciale et l'inclusion au pays

Ces résultats seront atteints au moyen d'un renforcement de l'imputabilité, d'une reddition de comptes transparente, d'un renforcement des capacités institutionnelles et d'un investissement dans l'expertise communautaire. Travailler en collaboration avec les collectivités et le milieu universitaire est la clé pour atteindre l'excellence.

Objectif stratégique 1 : Établir un régime institutionnel et explorer des options législatives qui favoriseront la reddition de comptes et l'obtention de résultats

- **Mesure 1 : Explorer des options législatives**
 - ✦ Conformément aux recommandations de nombreux acteurs au pays, le gouvernement explorera des options législatives visant à intensifier les efforts fédéraux pour éliminer le racisme, la discrimination et la haine.
- **Mesure 2 : Établir un cadre de lutte contre le racisme**
 - ✦ Le cadre de lutte contre le racisme sera élaboré pour aider les organisations fédérales à intégrer les considérations liées à la lutte contre le racisme dans tout le gouvernement, à cerner les obstacles systémiques et à améliorer les politiques, programmes et services actuels et futurs.
 - ✦ Ce cadre procurera aux fonctionnaires une méthode rigoureuse pour comprendre l'impact de leurs décisions sur les populations touchées par le racisme et concevoir des initiatives efficaces en vue d'éliminer les lacunes en matière d'équité qui affectent les peuples autochtones, les communautés noires et racisées, ainsi que les minorités religieuses.
 - ✦ Le Secrétariat fédéral à Emploi et Développement social Canada travaillera en étroite collaboration avec les ministères et les organismes afin de les soutenir et de renforcer leur capacité de faire des analyses et de proposer des politiques qui permettront d'améliorer la qualité de vie et d'offrir des possibilités équitables aux diverses populations ayant vécu du racisme.
 - ✦ Des résultats seront aussi obtenus grâce aux avis fournis sur les mémoires au Cabinet pertinents par le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat fédéral. Le Secrétariat fédéral aidera en outre les ministères et organismes à éliminer les obstacles à la réussite ou les effets négatifs d'initiatives fédérales.



- **Mesure 3 : Établir un mécanisme pour faire rapport publiquement sur les résultats du gouvernement en matière de lutte contre le racisme**
 - ✦ Le gouvernement rendra compte publiquement du rendement des ministères en utilisant des mécanismes, des outils et des ressources comme le nouveau Cadre des résultats de la lutte contre le racisme et la haine, conçu par Statistique Canada, avec l'appui de Patrimoine canadien.
 - ✦ Pour ce faire, il travaillera en collaboration avec les communautés concernées et le milieu universitaire en vue d'établir des indicateurs communs et des éléments de mesure clés qui permettront d'évaluer le rendement et les retombées. Ces outils renforceront la responsabilité, la gouvernance et la transparence.
 - ✦ L'information recueillie sera publiée, ce qui favorisera la transparence et la responsabilité en ce qui a trait à l'application des principes de lutte contre le racisme dans l'élaboration et l'exécution des politiques et dans d'autres secteurs d'activité.
 - ✦ La production des rapports se fera au niveau des programmes, et les problèmes relevés seront signalés, à l'instar de ce qui se fait déjà. De plus, un Bulletin de rendement annuel en matière de lutte contre le racisme permettra de suivre les résultats du gouvernement fédéral dans ce domaine.
- **Mesure 4 : Créer un conseil consultatif ministériel et des mécanismes améliorés de gouvernance et de reddition de comptes**
 - ✦ Un conseil consultatif ministériel, appuyé par Patrimoine canadien, sera mis sur pied. Il sera composé d'universitaires, de spécialistes, de membres des communautés concernées et d'organismes citoyens.
 - ✦ Il aura pour mandat de conseiller la ministre fédérale sur les questions nouvelles et en évolution liées à la lutte contre le racisme. Un nouveau comité du sous-ministre sur les politiques en matière de lutte contre le racisme sera également formé pour mieux harmoniser les principales initiatives de lutte contre le racisme dans l'ensemble de l'administration fédérale.
 - ✦ Patrimoine canadien renforcera les mesures de reddition de comptes pour favoriser la transparence et établira un lien de confiance avec les communautés, en plus d'élaborer et de produire un Bulletin de rendement en matière de lutte contre le racisme qui montrera l'avancement de la mise en œuvre.

Objectif stratégique 2 : Accorder la priorité aux communautés et les appuyer à titre d'expertes pour éliminer le racisme

- **Mesure 1 : Établir de solides programmes d'investissement dans les communautés pour lutter contre le racisme**
 - ✦ Patrimoine canadien modernisera ses programmes de financement en matière de lutte contre le racisme afin d'investir plus efficacement dans les communautés qui contribuent concrètement à l'élimination du racisme systémique.
 - ✦ Les programmes de subventions et de contributions en matière de multiculturalisme et de lutte contre le racisme, de même que les paiements de transfert, serviront de levier permettant de soutenir les communautés dans leur rôle d'agents de changement, ce qui contribuera à la création de communautés plus inclusives, équitables et prospères pour tous.
 - ✦ La refonte et la modernisation du processus de subventions et de contributions faciliteront la présentation des demandes et viendront réduire les obstacles à la réussite d'organisations qui sont dirigées par des Autochtones, des Noirs et des membres d'autres communautés racisées et minorités religieuses ou qui leur offrent des services.



- **Mesure 2 : Renforcer les canaux par lesquels les communautés peuvent fournir au gouvernement des recommandations de politiques**
 - ✧ En complément du travail de sensibilisation réalisé par la Fondation canadienne des relations raciales, le Secrétariat fédéral à Emploi et Développement social Canada, poursuivra sa collaboration et ses consultations avec les peuples autochtones, les communautés noires, les communautés racisées et les minorités religieuses vivant au Canada.
 - ✧ Ces activités de mobilisation continueront d'offrir au gouvernement des canaux par lesquels les populations ayant vécu le racisme peuvent lui fournir leurs recommandations de politiques. Le Secrétariat fédéral se servira des renseignements recueillis pour repérer les obstacles systémiques, les disparités d'ordre racial et les nouveaux enjeux en train de se dessiner.
 - ✧ Le Secrétariat travaillera avec les ministères à élaborer de nouvelles initiatives et à examiner l'incidence des services et des politiques nouvelles et existantes, ainsi qu'à déterminer les conséquences des programmes pour les peuples autochtones, les communautés noires et autres communautés racisées et les minorités religieuses. Le gouvernement diffusera les recommandations issues des consultations publiques dans les rapports annuels sur les résultats de la stratégie produits par le Secrétariat fédéral.
- **Mesure 3 : Établir un portail numérique de connaissances et de ressources**
 - ✧ Emploi et Développement social Canada créera et tiendra à jour un portail de lutte contre le racisme en ligne, qui mettra une vaste gamme d'outils et de ressources à la disposition des acteurs internes et externes de tous les niveaux.
 - ✧ Fruit d'un travail progressif, il permettra au fil du temps aux intervenants communautaires, aux partenaires et aux populations ayant vécu du racisme d'échanger des connaissances, de formuler des recommandations, de recenser les pratiques exemplaires, de recueillir des commentaires et d'obtenir de l'information concernant le financement fédéral et les possibilités de nominations par décret. Il donnera accès aux données désagrégées diffusées par Statistique Canada.
 - ✧ Le portail contribuera aussi à accroître la transparence du travail accompli et des résultats obtenus dans le cadre de la stratégie, notamment en donnant accès à un dépôt central comprenant des rapports sur les résultats obtenus et l'incidence de la stratégie, ainsi que des vidéos et d'autres contenus liés à des activités précises.

Objectif stratégique 3 : Renforcer les relations entre les différents ordres de gouvernement et avec des partenaires au pays et à l'étranger pour favoriser des progrès et un changement positif au Canada

- **Mesure 1 : Mobiliser les provinces et les territoires ainsi que les organisations autochtones nationales, notamment en créant un nouveau forum pour les ministres responsables du multiculturalisme, de la diversité et de l'inclusion**
 - ✧ En faisant fond sur le Réseau fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires responsables du multiculturalisme, de l'inclusion et de la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien créera un nouveau forum fédéral-provincial-territorial de niveau ministériel qui cherchera à améliorer la collaboration et les synergies possibles avec les autres ordres de gouvernement afin de contrer le racisme systémique et de favoriser l'inclusion, l'équité et le multiculturalisme.
 - ✧ De plus, la mobilisation des organisations autochtones nationales, des organisations autochtones régionales et des conseils de bande des Premières Nations se poursuivra. En tirant parti des cadres existants, on mettra l'accent sur l'exploration des domaines d'intérêt mutuel, l'échange d'information sur les initiatives de lutte contre le racisme qui se sont avérées efficaces et la définition de nouveaux domaines de collaboration.



- **Mesure 2 : Collaborer avec les municipalités et les organisations autochtones**

- ✦ Dans le cadre de ses relations de travail avec la Fondation canadienne des relations raciales, le Secrétariat fédéral aura l'occasion de consulter les municipalités pour améliorer les efforts intergouvernementaux visant à combattre le racisme systémique, la discrimination et la haine.
- ✦ Il s'agira notamment de chercher à définir de nouveaux domaines de collaboration, d'échanger de l'information et de discuter des moyens d'établir des indicateurs communs en matière de lutte contre le racisme. Des efforts analogues seront menés avec les organisations autochtones régionales et les conseils de bande des Premières Nations pour trouver des moyens de mieux collaborer afin d'arriver à éradiquer le racisme envers les Autochtones dans le pays.

- **Mesure 3 : Collaborer avec nos alliés internationaux**

- ✦ En collaboration avec Affaires mondiales Canada, les ministères fédéraux travailleront avec des partenaires et mécanismes bilatéraux et multilatéraux à l'avancement de l'équité raciale et de l'inclusion au Canada, y compris par la protection des droits de la personne et des valeurs démocratiques. Ces collaborations engloberont entre autres la participation à des forum de haut niveau, la mise en commun des pratiques exemplaires et la recherche.

Méthode d'évaluation

Les activités financées dans le contexte de la stratégie feront l'objet d'une évaluation par la Direction des services d'évaluation de Patrimoine canadien dans les cinq ans suivant le lancement de la nouvelle stratégie. Le moment de l'évaluation sera approuvé dans le cadre d'un futur plan d'évaluation ministériel quinquennal. L'évaluation sera planifiée et menée en collaboration avec des partenaires fédéraux pour assurer une approche uniforme à l'échelle du gouvernement. La portée de l'évaluation, les questions à traiter et les méthodes de collecte de données supplémentaires, y compris le besoin de mener un sondage sur l'opinion publique, seront définies plus tard. La portée de l'évaluation et les questions tiendront compte des risques et de l'analyse des données sur le rendement fondé sur des preuves recueillies annuellement.

Conclusion

Changer les systèmes, transformer les vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028 vise à faire du Canada un pays meilleur, plus juste et plus inclusif, où chaque personne est en mesure de participer pleinement et de s'épanouir.

La stratégie met en évidence le travail important qui doit être accompli au sein du gouvernement pour mieux refléter la diversité du Canada dans ses politiques, ses programmes, ses systèmes et ses organisations. Nous devons reconnaître l'expertise distincte des communautés d'un bout à l'autre du pays. Nous devons tous travailler ensemble pour atteindre l'objectif commun d'éliminer le racisme systémique.

Cette approche reflète les commentaires et l'expertise de milliers de personnes ayant une expérience vécue du racisme et de la discrimination religieuse dans tout le pays. Leur point de vue nous aide à mieux aligner la conception et la mise en œuvre des initiatives fédérales sur l'objectif d'éliminer le racisme systémique et de garantir les droits de la personne et le bien-être des populations victimes de racisme au Canada. Grâce à la stratégie, **de nouveaux leviers institutionnels** sont mis en place pour permettre au gouvernement d'apporter des changements durables et transformateurs plus efficacement pour les populations. Ces leviers, qui comprennent une nouvelle gouvernance, une nouvelle capacité institutionnelle, l'examen d'options de propositions législatives et des mécanismes de reddition de compte, contribueront à la lutte contre les préjugés raciaux dans le système judiciaire, ainsi qu'au renforcement du pouvoir économique et de la collaboration avec les homologues provinciaux et territoriaux. Cette approche est mise en œuvre conjointement et en collaboration avec les populations les plus touchées par le racisme systémique, la discrimination et la haine. En fin de compte, la stratégie vise à combler le fossé racial et à bâtir un Canada plus inclusif pour tout le monde.

Annexe 1 : Lexique

Les mots sont importants lorsqu'il s'agit de promouvoir l'inclusion et d'éliminer la discrimination. Les définitions pratiques suivantes nous permettent d'avoir une compréhension commune d'un mot ou d'un sujet.

Racisme envers les Asiatiques	Au Canada, le racisme envers les Asiatiques s'entend de la discrimination, des stéréotypes négatifs et de l'injustice, passés et présents, à l'endroit des personnes d'ascendance asiatique et qui sont fondés sur des idées préconçues concernant l'ethnicité et la nationalité de ces personnes. Les personnes d'ascendance asiatique font l'objet de certains préjugés et stéréotypes racistes, tantôt ouverts tantôt dissimulés, de nature individuelle, mais aussi systémique. De tels comportements se traduisent par une marginalisation, un préjudice et un traitement inégal persistants sur les plans social, économique, politique et culturel. Mentionnons entre autres les perceptions liées au « péril jaune » ou encore au sentiment d'être un « éternel étranger », de faire partie d'une « minorité modèle », d'être « différent » ou d'être « mystique ». Ces stéréotypes sont ancrés dans d'anciennes lois canadiennes racistes et restrictives, lesquelles camouflent souvent le racisme dont font l'objet les personnes d'ascendance asiatique, tout en effaçant de l'histoire leurs contributions à la création du Canada. Le terme <i>asiatique</i> englobe une vaste gamme d'identités susceptibles de passer inaperçues derrière le terme comme tel. Bien que le sentiment d'être vu comme différent soit généralisé, le racisme envers les Asiatiques revêt divers aspects. Certaines personnes sont constamment perçues comme une menace, d'autres font l'objet de violence et de marginalisation genrées, d'autres sont plutôt visées par des messages électroniques haineux et des personnifications racistes dans les médias, tandis que d'autres vont subir l'islamophobie et d'autres formes de discrimination religieuse.³⁰
Racisme envers les Noirs	Le racisme envers les Noirs s'entend des préjugés, des attitudes, des croyances, des stéréotypes et de la discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine, et trouve son origine dans l'histoire et l'expérience uniques que l'esclavage leur a fait vivre. Le racisme envers les Noirs est profondément enraciné dans les institutions, les politiques et les pratiques canadiennes, de sorte qu'il est fonctionnellement normalisé ou rendu invisible à la majorité blanche. Le racisme envers les Noirs se manifeste dans l'héritage qu'est la marginalisation sociale, économique et politique actuelle des personnes noires dans la société au Canada, et qui se traduit par le manque de possibilités, un statut socio-économique inférieur, un chômage accru, des taux de pauvreté importants, ainsi qu'une surreprésentation dans le système de justice pénale³¹.
Antisémitisme	L'antisémitisme est une certaine perception des juifs, qui peut être exprimée sous forme de haine contre ces derniers. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent les personnes juives ou non juives, leurs biens, les institutions communautaires juives et les installations religieuses³².

Colonialisme	Le colonialisme s'entend d'une pratique de domination supposant la soumission complète d'un peuple à un autre. Le colonialisme de peuplement — comme dans le cas du Canada — désigne le processus singulier dans le cadre duquel les colons ne quittent pas le territoire et y exercent une souveraineté continue, tout en œuvrant activement à l'assimilation des populations autochtones et à l'extinction de leurs cultures, de leurs traditions et de leurs liens à la terre. Aujourd'hui, quiconque vit au Canada bénéficie de privilèges découlant du colonialisme de peuplement ou en subit les conséquences; à ce sujet, les Blancs sont plus particulièrement avantagés ³³ .
Données désagrégées	Dans le contexte des données sur la race, les données désagrégées consistent en la subdivision des catégories composées (« agrégées ») comme celle des « minorités visibles » en leurs éléments constitutifs tels que les personnes d'ascendance africaine, chinoise, arabe, etc. ³⁴
Discrimination	La discrimination s'entend du fait de traiter injustement une personne en lui imposant un fardeau ou en lui refusant un privilège, un avantage ou une possibilité dont jouissent d'autres personnes, en raison de sa race, de sa citoyenneté, de sa situation familiale, d'une déficience, de son sexe ou d'autres caractéristiques personnelles ³⁵ .
Équité	L'équité s'entend de la justice, de l'impartialité et de l'égalité de traitement. Il s'agit d'un processus distinct visant à reconnaître les différences au sein de groupes de personnes et à utiliser la compréhension acquise pour faire en sorte qu'une personne soit traitée également dans tous les aspects de sa vie ³⁶ .
Intersectionnalité	L'intersectionnalité s'entend du fait de reconnaître la multiplicité et le chevauchement des identités et des situations sociales qui façonnent la vie de chacun et qui, ensemble, peuvent donner lieu à une expérience unique et distincte pour une personne ou un groupe, par exemple, la création d'obstacles ou de possibilités supplémentaires ³⁷ .
Islamophobie	L'islamophobie s'entend du racisme, des stéréotypes, des préjugés, de la peur ou des actes d'hostilité à l'égard de personnes musulmanes ou des adeptes de l'islam en général. En plus de motiver des actes d'intolérance et de profilage racial, l'islamophobie peut mener à estimer, aux niveaux institutionnel, systémique et sociétal, que les musulmans constituent une menace accrue pour la sécurité ³⁸ .
Participation sociale	La participation à des activités constructives (sociales, culturelles, physiques, éducatives, récréatives, etc.) qui augmentent le sentiment d'appartenance et de bien-être.
Race	La race est une « construction sociale ». Autrement dit, la société se forge des idées sur la race, fondées sur des facteurs géographiques, historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que sur des traits physiques, même si aucune de ces caractéristiques ne peut légitimement être utilisée pour classer des groupes de personnes ³⁹ .
Racialisation	La racialisation s'entend du processus d'identification des groupes comme appartenant à une race selon des caractéristiques comme l'appartenance ethnique, la langue, l'économie, la religion, la culture ou la politique ⁴⁰ .

Racisme	Le racisme s'entend de toute action individuelle ou de toute pratique institutionnelle par suite de laquelle des personnes sont traitées différemment en raison de la couleur de leur peau ou de leur origine ethnique. Cette distinction sert souvent à justifier la discrimination ⁴¹ .
Racisme systémique ou institutionnel	Le racisme systémique ou institutionnel s'entend des modèles de comportement, des politiques ou des pratiques qui font partie des structures sociales ou administratives d'une organisation et qui créent ou perpétuent une situation de désavantage relatif pour les personnes racisées. Ces comportements, politiques ou pratiques semblent neutres à première vue, comme des modes de fonctionnement standard racisés et daltoniens. Ils ont néanmoins, sur les personnes racisées, un effet d'exclusion qui mène à des résultats et à des expériences biaisées d'un point de vue racial ⁴² .

Annexe 2 :

Le contexte législatif et politique

En 1971, le Canada est devenu le premier pays au monde à adopter une politique officielle de multiculturalisme, qui a ensuite été inscrite dans la [*Loi sur le multiculturalisme canadien*](#) (1988). La *Loi sur le multiculturalisme canadien* est une pierre angulaire du cadre juridique et des valeurs du pays, et elle sert de complément à des documents juridiques comme la [*Charte canadienne des droits et libertés*](#) (1982) et la [*Loi canadienne sur les droits de la personne*](#) (1977). Ce cadre garantit la protection contre la discrimination et est un engagement à promouvoir la pleine participation de toutes les personnes vivant au Canada dans les sphères sociales, politiques, civiques et économiques de la société. La polarisation politique croissante et la montée du racisme, de la discrimination et de la haine mettent en péril la réalisation de ces engagements, et il est du devoir du gouvernement et de toutes les personnes qui vivent au Canada de défendre ces droits et libertés. Le Canada est également signataire et partie à la [*Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale*](#).

Les droits des peuples autochtones

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont une relation constitutionnelle spéciale avec la Couronne. Cette relation, qui comprend les droits ancestraux et issus de traités existants, est reconnue et confirmée à l'article 35 de la [*Loi constitutionnelle de 1982*](#). Le gouvernement reconnaît que l'autonomie gouvernementale des Autochtones et les lois autochtones sont essentielles à l'avenir du Canada, et que les perspectives et les droits autochtones doivent être intégrés à tous les aspects de cette relation. Une partie de ce travail touche la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* : un instrument international exhaustif portant sur les droits des peuples autochtones qui confirme et définit une vaste gamme de droits collectifs et individuels qui constituent les normes minimales de protection des droits des peuples autochtones et qui contribue à leur survie, à leur dignité et à leur bien-être. Le 21 juin 2021, la [*Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*](#) a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur. Par le biais du [*Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*](#), cette loi fournit une feuille de route au gouvernement du Canada et aux peuples autochtones pour qu'ils travaillent ensemble à la mise en œuvre de la Déclaration en se fondant sur la réconciliation, la guérison et des relations de coopération durables. Une partie importante de ce travail consiste non seulement à mettre en œuvre la loi, mais aussi à respecter l'engagement du Canada qui consiste à adopter les 231 appels à la justice présentés dans le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, de même que les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024)

Les personnes et les communautés noires sont présentes en sol canadien depuis plus de 400 ans. Elles sont d'abord arrivées en tant qu'explorateurs possédant une connaissance des langues des Premières Nations, puis comme personnes réduites en esclavage, tout comme les peuples autochtones, qui ont été exploitées brutalement par les colons européens. La population noire a grandi et compte maintenant plus de 1,6 million de personnes qui contribuent activement à des domaines très variés comme la science et les finances, le milieu universitaire, la médecine et les arts, même si elle est confrontée au racisme systémique envers les Noirs. En janvier 2018, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il soulignait officiellement la *Décennie des personnes d'ascendance africaine* et qu'il s'engageait à poursuivre ses objectifs de reconnaissance, de justice et de développement. Ceci était, en partie, une réponse aux recommandations du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine des Nations Unies, établi en 2002. Lorsque le Groupe de travail a conclu sa mission au Canada, il a incité le

gouvernement fédéral à en faire davantage pour combattre le racisme envers les Noirs. Depuis 2018, le gouvernement a investi des centaines de millions de dollars pour contrer le racisme systémique envers les Noirs, qui a miné les droits et les libertés des communautés noires, et qui leur a nuï dans l'entrepreneuriat, le renforcement des capacités, l'approvisionnement, la santé mentale, la justice et plusieurs autres domaines.

Le Canada et l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste

L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste est constituée de représentants du gouvernement et d'experts de 35 pays. Elle est orientée par les principes énoncés dans la [Déclaration de Stockholm](#). Ses objectifs sont notamment les suivants :

- Appuyer la sensibilisation, la commémoration et la recherche sur l'Holocauste dans les pays membres
- Promouvoir le développement de la société civile grâce à un programme annuel de subventions
- Travailler en partenariat avec d'autres organisations internationales pour appuyer ces principes et objectifs

Le Canada contribue au travail de l'alliance et en tire parti. Le travail de l'alliance a pour but de lutter contre l'antisémitisme et de renforcer, faire progresser et promouvoir la sensibilisation, la commémoration et la recherche sur l'Holocauste. En juin 2022, le Canada a envoyé une délégation à Stockholm, en Suède, pour participer à la première réunion plénière en présentiel depuis le début de la pandémie de COVID-19. Durant cet événement, le Canada a annoncé qu'il doublait sa contribution annuelle à l'Alliance. Le chef de la délégation canadienne à l'alliance est l'envoyée spéciale du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme.

Les objectifs du développement durable

En 2015, le Canada a fait comme tous les États membres des Nations Unies et a adopté des objectifs ambitieux en matière de développement durable, lesquels sont décrits dans [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Le Programme 2030 est centré sur 17 objectifs de développement durable touchant les dimensions sociale, économique et environnementale. Ensemble, les objectifs visent à améliorer la vie des personnes, tout en protégeant la planète ainsi qu'en favorisant la prospérité et une société plus inclusive et juste. Le gouvernement du Canada fait le suivi de la progression générale des objectifs de développement durable grâce au Cadre d'indicateurs canadiens, qui sert d'instrument au Canada pour faire le suivi et faire état des progrès vers l'atteinte de chacun des objectifs. En outre, il permet de cerner les aspects qui nécessitent la prise de mesures supplémentaires, notamment la réduction des inégalités, la paix, la justice et les institutions efficaces ainsi que les villes et les communautés durables.

Annexe 3 :

L'écosystème fédéral de lutte contre le racisme

Les ministères et les organismes fédéraux, la Fondation canadienne des relations raciales, de même que l'envoyée spéciale du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme et la représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie seront des partenaires clés pour façonner l'écosystème fédéral de lutte contre le racisme et la discrimination au Canada.

Ministères et organismes fédéraux	Patrimoine canadien et Emploi et Développement social Canada assureront un leadership horizontal et fourniront un cadre pour lequel les ministères et les organismes pourront collaborer de façon coordonnée et cohérente. Les principaux ministères et organismes comprennent : l'Agence des services frontaliers du Canada; le Service canadien du renseignement de sécurité; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada; le ministère de la Défense nationale; Affaires mondiales Canada; Santé Canada; Services aux Autochtones Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Justice Canada; l'Agence de la santé publique du Canada; le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada; et Statistique Canada. Ces partenaires travailleront avec Patrimoine canadien à l'avancement de la lutte contre le racisme dans les cinq domaines thématiques qui serviront à orienter l'action : • fonction publique fédérale et institutions fédérales sans racisme, équitables, diversifiées, accessibles et inclusives • réforme des systèmes de justice, d'application de la loi, de renseignement et de sécurité publique • équité raciale dans les systèmes d'immigration, de santé publique et de logement • renforcement du pouvoir économique, social et culturel • inclusion et équité raciale sur les plans international et multilatéral
--	--

Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme (Secrétariat fédéral)	Le Secrétariat fédéral coordonne les mesures fédérales en travaillant avec les institutions fédérales pour mettre en œuvre leurs engagements de lutte contre le racisme, cerner les obstacles et les lacunes systémiques, et orienter l'élaboration des politiques, des services et des programmes. Il fera la promotion d'un cadre de lutte contre le racisme à l'échelle du gouvernement pour renforcer la capacité des institutions fédérales à contrer le racisme, la discrimination et les préjugés inconscients. Le Secrétariat fédéral est orienté par le principe selon lequel « rien ne se fera pour nous sans nous », qui met au centre de l'élaboration des politiques les voix et les expériences des peuples autochtones, des Noirs, des Asiatiques, des Arabes, des Latino-Américains, des musulmans, des juifs, des autres personnes racisées et membres de minorités religieuses. Ce travail appuie les mesures pangouvernementales à long terme pour contrer le racisme et la discrimination au Canada. Grâce à son travail horizontal, le Secrétariat fédéral fournit une expertise ainsi qu'un leadership et une orientation aux autres ministères sur les questions touchant la lutte contre le racisme selon une perspective intersectionnelle dans des domaines aussi variés que les politiques, les programmes, les communications, les lois et les questions internationales.
---	--



Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)	La FCRR a le mandat de faciliter le développement, la diffusion et l'application de connaissances et d'expertise, de façon à contribuer à l'élimination du racisme dans la société canadienne. L'origine de la FCRR remonte à l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais de 1988, après laquelle la National Association of Japanese Canadians (association nationale des Canadiens d'origine japonaise) a contribué 12 millions de dollars, tandis que le gouvernement du Canada a versé une somme équivalente afin de créer un fonds de dotation de 24 millions de dollars pour mettre sur pied l'organisation. Le travail de la FCRR est indépendant du travail du gouvernement du Canada dans le cadre de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028, mais il le complète. La Fondation est une société d'État qui relève du portefeuille de Patrimoine canadien et qui exerce ses fonctions indépendamment du gouvernement. La FCRR est axée sur la sensibilisation du public aux causes et aux manifestations du racisme au Canada. Elle est une source d'information, et elle offre une perspective et des données de recherche afin de contribuer à l'élimination du racisme. Parmi les principales réalisations de la FCRR figurent la coprésidence d'un groupe de travail national sur les crimes haineux, l'organisation d'ateliers de lutte contre le racisme au Canada, le versement de plus de 2,5 millions de dollars à 189 groupes communautaires et organismes sans but lucratif par l'intermédiaire du Fonds national de lutte contre le racisme afin de promouvoir l'équité et d'améliorer la sensibilisation du public à l'égard du racisme systémique, le rassemblement de plus de 30 jeunes leaders du Canada pour l'inauguration du Laboratoire jeunesse antiraciste, la direction de recherches pour cerner les lacunes dans les services d'aide aux victimes de crimes haineux et l'élaboration de recommandations en matière de politiques pour combler ces lacunes, ainsi que la présentation d'ateliers virtuels de lutte contre le racisme au Canada. La FCRR travaille avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et la société civile, et elle appuie activement un grand nombre des piliers d'action cernés dans la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028, particulièrement ceux qui touchent les systèmes de justice, d'application de la loi, de renseignement et de sécurité publique. La FCRR soutient l'engagement continu des Canadiennes et Canadiens noirs d'un océan à l'autre en facilitant leur participation aux délégations aux réunions de l'Instance permanente des Nations Unies. La Direction générale du multiculturalisme et de la lutte contre le racisme de Patrimoine canadien et la FCRR travaillent de pair pour diffuser de l'information sur le processus de demande et les détails du programme ainsi que pour assurer la complémentarité du financement.
---	---



Envoyée spéciale du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme	L'envoyée spéciale joue à la fois des rôles international et national. Sur le plan national, l'envoyée spéciale offre une orientation et des conseils pour faire progresser les efforts du gouvernement du Canada en matière de lutte contre l'antisémitisme et la haine. Elle travaille également avec les institutions et les intervenants canadiens, favorise la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des communautés juives dans leurs identités diversifiées et intersectionnelles au Canada, favorise la sensibilisation, la commémoration et la recherche sur l'Holocauste, et encourage l'adoption et la mise en œuvre de la définition de travail de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. Sur le plan international, l'envoyée spéciale dirige la délégation canadienne auprès de l'alliance, un rôle qui permet de renforcer le rôle de leader du Canada dans la lutte contre l'antisémitisme et la haine à l'étranger. Elle travaille également avec des partenaires internationaux à renforcer et à promouvoir la sensibilisation, la commémoration et la recherche sur l'Holocauste dans le monde entier, et elle défend l'adoption élargie sur le plan international de la définition de travail de l'antisémitisme de l'alliance. Le Budget 2022 a fourni 5,6 millions de dollars sur cinq ans, et 1,2 million de dollars par la suite, pour appuyer l'envoyé spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme.
Représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie	La représentante spéciale joue un rôle sur le plan national et est appuyée par Patrimoine canadien. Le mandat de la représentante spéciale est de lutter contre l'islamophobie et de promouvoir la sensibilisation aux identités diversifiées et intersectionnelles des musulmans au Canada. La représentante spéciale agira à titre de championne, conseillère, experte et représentante du gouvernement canadien. Elle conseillera les ministres responsables, consultera des intervenants diversifiés, favorisera la sensibilisation et la compréhension du public au sujet des communautés musulmanes au Canada, et appuiera les efforts déployés, y compris par les provinces et les territoires, pour orienter l'élaboration de politiques, de lois, de programmes et des ressources ainsi que d'outils pour lutter contre le racisme systémique, la haine envers les musulmans et l'islamophobie. Le Budget 2022 a fourni 5,6 millions de dollars sur cinq ans, et 1,2 million de dollars par la suite, pour appuyer la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie.

Notes

- 1 [Esclavage des Autochtones au Canada.](#)
- 2 [Les pensionnats pour Autochtones qualifiés de « génocidaires »](#)
- 3 [Le premier ministre annonce la nomination de la première représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie | Premier ministre du Canada \(pm.gc.ca\)](#)
- 4 [Le premier ministre annonce le renouvellement du mandat de l'envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme | Premier ministre du Canada \(pm.gc.ca\)](#) et [Le premier ministre annonce la nomination d'une nouvelle envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme](#)
- 5 [Statistique Canada - Portrait de la société canadienne : Les expériences pendant la pandémie](#)
- 6 [Statistique Canada - Répercussions économiques de la COVID-19 chez les Autochtones](#)
- 7 [Statistique Canada - Scolarité et gains des populations noires nées au Canada](#)
- 8 [Statistique Canada - La pauvreté chez les groupes racisés, d'une génération à l'autre](#)
- 9 [Statistiques Canada - Expériences de discrimination dans la vie quotidienne des personnes chinoises au Canada, et expériences et perceptions de celles-ci relatives à la police et au système de justice](#)
- 10 [Anti Asian Racism Across Canada: Two years into the pandemic, March 2022](#) (format PDF) (Disponible en anglais seulement)
- 11 [Police d'Ottawa : Les données annuelles des crimes haineux indiquent une hausse de 13% du signalement à la police; Vancouver Police Department: Israel-Hamas war fuels increase in hate crimes, protests in 2023](#) (Disponible en anglais seulement); [Hatred will have no space in our city': Nearly 100 hate crimes reported to Toronto police since onset of Israel-Hamas war | CTV News](#) (Disponible en anglais seulement)
- 12 [Statistique Canada : Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018](#)
- 13 [Statistique Canada : La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018](#)
- 14 [La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#)
- 15 [Plan directeur de la transformation : le rapport de 2023 du Conseil consultatif national sur la pauvreté](#)
- 16 [Statistique Canada : Évolution démographique des groupes racisés au Canada](#)
- 17 [Statistique Canada : Le recensement canadien, un riche portrait de la diversité ethnoculturelle et religieuse au pays](#)
- 18 [Statistique Canada : Profil du recensement, Recensement de la population de 2021](#)
- 19 [Le Canada en 2041 : une population plus nombreuse, plus cosmopolite et comportant plus de différences d'une région à l'autre](#)
- 20 [Angus Reid Institute - Canada and the Culture Wars: Most point to some progress reducing racism, but far fewer call it 'significant'](#) (Disponible en anglais seulement)
- 21 [Angus Reid Institute: Two-in-five Canadians say they face discrimination based on their ethnicity or race](#) (Disponible en anglais seulement)
- 22 [Commission ontarienne des droits de la personne : Rapport de l'enquête Droit de Lire : Expérience des Premières Nations, des Métis et des Inuits](#)
- 23 [Association Canadienne des libertés civiles: Anti-Black Racism in Canada's Justice System-Factsheet](#) (Disponible en anglais seulement) (format PDF)

- 24 [Statistique Canada - La population noire au Canada : éducation, travail et résilience](#)
- 25 [Canadian family offices: The Black wealth gap in Canada](#) (Disponible en anglais seulement)
- 26 [Non financé : les communautés Noires, les oubliés de la philanthropie canadienne](#) (format PDF)
- 27 [Statistique Canada : Aperçu de l'expérience des Canadiens noirs sur le marché du travail pendant la pandémie](#)
- 28 [Association Canadienne des libertés civiles : profilage racial](#)
- 29 [Racisme systémique au sein des services policiers au Canada : Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale](#) (format PDF)
- 30 Gouvernement du Canada, « Lutter contre le racisme envers les personnes asiatiques. » La définition a été développée conjointement avec divers leaders des communautés asiatiques et elle est disponible sur la page web [Lutter contre le racisme envers les personnes asiatiques](#)
- 31 Gouvernement de l'Ontario, « [Une meilleure façon d'avancer : Plan stratégique triennal de l'Ontario contre le racisme](#) » (format PDF)
- 32 International Holocaust Remembrance Alliance, « [La définition opérationnelle de l'antisémitisme](#) »
- 33 Gouvernement du Canada, « [Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022.](#) »
- 34 Ibid.
- 35 Commission ontarienne des droits de la personne, « [L'enseignement des droits de la personne en Ontario : Guide pour les écoles de l'Ontario](#) ».
- 36 Ibid.
- 37 Gouvernement du Canada, « [Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022.](#) »
- 38 Ibid.
- 39 Ibid.
- 40 Fondation canadienne des relations raciales, « [Glossaire de la FCRR](#) ».
- 41 Gouvernement du Canada, « [Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022.](#) »
- 42 Commission ontarienne des droits de la personne, « [Cadre de la politique sur le racisme et la discrimination raciale.](#) »